

C.R.A.C. N° 82 (2018-2019)

6e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2018-2019

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation

Mardi 12 février 2019

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Interpellations et questions orales</i>	1
<i>Question orale de Mme Ryckmans à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les transferts budgétaires des aides à l'emploi vers les ministres fonctionnels »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....	1
<i>Question orale de M. P. Prévot à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le contrôle des artistes par le FOREm » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Ryckmans à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le contrôle des artistes et créateurs demandeurs d'emploi »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. P. Prévot, Mme Ryckmans, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....	3
<i>Organisation des travaux</i>	5
<i>Examen de l'arriéré (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Tillieux, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le projet de réforme des agences locales pour l'emploi (ALE) » Président, Mmes Ryckmans, Tillieux.....	5
<i>Interpellations et questions orales (Suite)</i>	8
Intervenants : M. le Président, Mmes Tillieux, Mme la Présidente, M. Lejeune, Mme Ryckmans, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....	8
<i>Fait personnel</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, Mme Tillieux.....	17
<i>Interpellations et questions orales (Suite)</i>	17

Question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les derniers chiffres relatifs au marché du travail »

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Tillieux, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....17

Question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la déclaration de l'administrateur délégué de l'Union wallonne des entreprises (UWE) sur l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail »

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Tillieux, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....18

Question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le nombre élevé d'hommes de plus de 50 ans au chômage »

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Tillieux, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....20

Question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la chute de la Belgique dans le classement des pays attractifs pour les talents professionnels »

Intervenants : M. le Président, Mme Tillieux, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....22

Question orale de M. Drèze à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le nombre d'offres d'emploi publiées par le FOREm en 2018 »

Intervenants : M. le Président, M. Drèze, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....24

Question orale de M. Gillot à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'avenir du train à larges bandes situé sur le site de Chertal »

Intervenants : M. le Président, M. Gillot, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....26

Reprise de la séance.....27

Interpellations et questions orales (Suite).....27

Question orale de M. Henry à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la reconversion du bassin industriel liégeois »

Intervenants : M. le Président, M. Henry, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....27

Question orale de M. Gillot à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'augmentation du coût des services et du travail à façon chez NLMK » ;

Question orale de M. Gillot à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le plan de restructuration de NLMK » ;

Question orale de M. Idrissi à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la suite du dossier NLMK à Clabecq »

Intervenants : M. le Président, MM. Gillot, Idrissi, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....29

Question orale de Mme Simonet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'état d'avancement du projet de la Cité des métiers de Liège »

Intervenants : M. le Président, Mme Simonet, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....32

Question orale de M. Dodrimont à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les animaux de laboratoire »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....34

Question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les efforts nécessaires pour une meilleure couverture Internet du territoire »

Intervenants : M. le Président, Mme Tillieux, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....35

Question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le bilan 2018 d'Epicuris sur la formation aux métiers de bouche »

Intervenants : M. le Président, Mme Tillieux, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....36

Organisation des travaux (Suite).....38

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....38

Liste des intervenants.....39

Abréviations courantes.....40

Présidence de M. Dodrimont, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 16 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DES AIDES À L'EMPLOI VERS LES MINISTRES FONCTIONNELS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les transferts budgétaires des aides à l'emploi vers les ministres fonctionnels ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, dans le cadre de la réforme des APE, les employeurs ont reçu, en décembre, un courrier de votre part les informant de l'affectation de leurs projets aux différentes politiques fonctionnelles. Nous avons reçu un nombre non négligeable de retours de plusieurs employeurs, mentionnant des erreurs ou des mauvaises interprétations. Ceci a potentiellement des conséquences très importantes pour la réforme et pour ces employeurs.

C'est particulièrement le cas des CISP, qui ont été systématiquement classés dans la compétence « emploi », alors que certains sont clairement affectés à l'éducation permanente.

Des associations actives dans le domaine de la santé, mais actives également dans le handicap, ont été placées en compétence « santé »; d'autres en compétence « handicap ». Des organisations de jeunesse sont réparties dans diverses compétences.

Cette répartition dans les politiques fonctionnelles est évidemment un élément-clé de la réforme en cours.

Pouvez-vous, dès lors, nous préciser quelles sont ces compétences fonctionnelles, en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles ? Quelle a été la méthode et quels ont été les critères pour déterminer les compétences fonctionnelles ?

Quelle a été la procédure suivie lorsqu'une association a différentes activités avec des travailleurs APE et qui relèvent de compétences fonctionnelles différentes ?

Quel est le délai dont disposent les employeurs pour introduire le recours ? Selon quelle procédure ?

On le voit bien : l'outil indispensable pour être réellement transparent, c'est la communication du cadastre des emplois APE. Donc, Monsieur le Ministre – cela a été évoqué lors des auditions, il y a quelques jours –, pourquoi ne le communiquez-vous pas au Parlement ? Pour que transparence il y ait sur les pertes de moyens et les pertes pour chaque employeur, il faut tout de même avoir une situation de référence.

Le tableau des transferts aux compétences fonctionnelles est aussi important. Les acteurs du secteur l'ont tous évoqué lors des auditions en commission le 31 janvier dernier. C'est un document essentiel pour comprendre les décrets dits « de transfert ».

À ce sujet, les ministres concernés ont-ils rédigé leur projet de décret sur base du cadastre des compétences, ne fût-ce que dans une forme non définitive ?

Je vous remercie de vos réponses, Monsieur le Ministre.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, au terme de la période transitoire de 2020, la réforme APE a pour objectif de transférer des moyens budgétaires ex APE vers les politiques fonctionnelles. Ces moyens budgétaires correspondent à la somme des subventions uniques octroyées à chaque employeur, en application du projet de décret actuellement en examen au sein de notre commission, pour rappeler le principe.

Sur base de la réglementation APE en vigueur et, en l'espèce, l'article 32 du décret du 25 avril 2002, le seul critère objectif de rattachement fonctionnel de ces moyens budgétaires est l'avis du ministre compétent, rendu dans le cadre de la procédure de décision à l'égard d'une demande de points APE pour un projet déterminé, puisque chaque projet voit l'avis d'un ministre compétent et c'est l'administration, la DGO6 qui fixe aujourd'hui. Il n'y a jamais eu de réclamation de ministres compétents pour dire : « On nous demande un avis alors que je ne suis pas compétent ». Jamais.

Cette méthodologie répond aux demandes des organes consultatifs. On dit qu'il n'y a pas eu de concertation, puisque dans leurs avis – vous les avez lus attentivement, je suppose –, ces derniers ont insisté sur la reconnaissance des multiples activités réalisées, notamment par les opérateurs poliagrés ; or, un même employeur disposant de plusieurs projets APE peut, par conséquent, relever de différentes compétences fonctionnelles. A contrario, chaque projet APE ne peut relever que d'une et une seule compétence, puisque, pour chaque projet, l'administration ne sollicite l'avis que d'un seul ministre compétent.

La communication officielle de la/les compétence-s officielle-s rattachée-s à chaque employeur bénéficiaire n'interviendrait que début janvier 2020. En effet, ce n'est qu'à ce moment-là que l'arrêté d'octroi fixant notamment la nouvelle subvention, le nombre de travailleurs à maintenir, ainsi que la/les compétence-s, sera transmis à chaque employeur bénéficiaire.

Néanmoins, afin de permettre aux employeurs concernés d'anticiper au maximum cette importante réforme, j'ai demandé à l'administration de leur adresser un courrier d'information.

Depuis décembre dernier, les employeurs ont ainsi pu prendre connaissance de la/les compétence-s dont ils relèvent. Mon administration a envoyé 4 044 courriers concernant quelque 7 052 projets. En date du 7 février, 123 demandes de modification ont été enregistrées par le SPW, ce qui correspond à 1,7 % des projets.

Étant donné l'ampleur du travail, il n'est pas impossible que certaines erreurs soient apparues. Des vérifications sont donc en cours et si la demande de modification d'affectation à une compétence fait suite à une erreur, alors la réaffectation se basera sur le dernier

avis du ministre compétent reçu par l'administration. Je proposerai, dès lors, au Gouvernement, d'ajuster la répartition sur laquelle nous nous sommes accordés, suite au passage de la réforme en 3^e lecture. Cela, c'est s'il y a une erreur administrative. Après, s'il y a une contestation – comme je vous l'avais déjà expliqué –, on va mettre une procédure de recours, aujourd'hui, ils nous signalent simplement : « Moi, on m'a mis telle compétence, alors que je souhaite relever de telle compétence ». Cela, c'est une remarque qui est faite aujourd'hui. C'est une réaction. Comme je vous l'ai dit, les 123 demandes, il y aura une procédure bien fixée pour réclamer ou avoir un recours si nécessaire.

Concernant la publication du cadastre, je me suis déjà exprimé à de nombreuses reprises sur le sujet. Je me suis engagé à le publier dès le vote de la réforme. La transparence la plus complète a été respectée vis-à-vis des principaux intéressés, à savoir : les employeurs et leurs travailleurs, par l'envoi de la lettre d'information. Chacun a pu, dès lors, prendre connaissance de sa situation de référence et des effets de la réforme.

Enfin, pour répondre précisément à votre question de savoir si les projets de décret des ministres fonctionnels ont été rédigés sur base du cadastre des compétences, la réponse est : non. En effet, la réforme ne vise pas à partir des structures en présence, mais à définir des critères de subventionnement objectifs et cohérents visant, comme je l'ai dit, à garantir :

- la bonne gestion de l'argent du contribuable ;
- l'efficacité des politiques fonctionnelles ;
- le recentrage des moyens sur les projets qui démontrent une valeur ajoutée au regard des services prioritaires rendus à la collectivité.

Cependant, afin d'assurer une transition raisonnable, le projet de décret portant la réforme des APE dispose que les nouveaux régimes d'aides impliqueront un phasage progressif pour les bénéficiaires actuels, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je pense que, d'une part, le courrier d'information – vous le dites bien –, c'est un courrier d'information. 123 demandes, à ce jour, de rectifications ou de réactions. Je pense qu'un certain nombre des 4 044 courriers qui ont été envoyés n'ont pas été envoyés avec une information claire sur les possibilités de recours et sur le fait que ce n'était pas seulement une information, mais un classement sur base de politiques fonctionnelles dans le futur.

L'information auprès des employeurs a été déficiente dans ce cadre et que si l'on en juge, en tout cas, par les retours qui nous reviennent, les questionnements et, tant sur le classement que sur les possibilités de faire un recours, sont déficientes. Donc,

il faudra pouvoir le faire. Quand vous dites que l'on va mettre en place une procédure de recours, je pense qu'il faut le clarifier et, dès à présent, pouvoir envoyer cette information à l'ensemble des employeurs, d'une manière ou d'une autre.

En ce qui concerne le cadastre, vous dites toujours qu'il y a transparence parce qu'il y a une information claire aux employeurs ; ce qu'un cadastre donne c'est évidemment une vision d'ensemble, sur l'ensemble des employeurs et sur l'ensemble des transferts de compétences que vous imaginez et c'est ce cadastre-là. Le cadastre, ce n'est pas seulement la situation individuelle, mais c'est la vue d'ensemble. C'est ce que vous réclamiez en son temps, c'est ce que nous réclamons maintenant. Je pense que c'est un document qui nous est essentiel.

**QUESTION ORALE DE M. P. PRÉVOT À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE
CONTRÔLE DES ARTISTES PAR LE FOREM »**

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE
CONTRÔLE DES ARTISTES ET CRÉATEURS
DEMANDEURS D'EMPLOI »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation de :

- M. P. Prévot, sur « le contrôle des artistes par le FOREM » ;
- Mme Ryckmans, sur « le contrôle des artistes et créateurs demandeurs d'emploi ».

La parole est à M. P. Prévot pour poser sa question.

M. P. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, vous le savez certainement, de nombreux débats sont menés et encore en cours à la Fédération Wallonie-Bruxelles, où votre parti a une autre position que celle occupée ici, au sein de ce Parlement, et ces débats ont lieu concernant le statut des artistes. Ce statut d'artiste qui, in fine, n'existe pas réellement et c'est un statut évidemment particulier qu'il faut soutenir.

Dernièrement, la ministre de la Culture, Alda Greoli, a dit avoir interpellé les ministres régionaux de l'emploi, c'est-à-dire Didier Gosuin et vous-même, afin d'attirer votre attention sur la nécessité de former les contrôleurs du Forem et d'Actiris pour expliquer — ou en tout cas, leur expliquer — la réalité du statut des artistes. En effet, il nous semble — et c'était un petit

peu l'objet de ma question de la semaine dernière à la ministre Alda Greoli — qu'il faut sensibiliser les différents offices régionaux en charge de l'emploi pour les aider à mieux comprendre le statut d'artiste, puisque il faut savoir que, passant de nombreuses heures à créer, les artistes sont difficilement disponibles pour passer tous les entretiens demandés.

Monsieur le Ministre, j'aurais plusieurs questions.

Tout d'abord, confirmez-vous avoir été interpellé à ce sujet par Mme Greoli ?

Où en est cette formation des contrôleurs ? Est-ce qu'il y a déjà eu une ébauche de réflexion en ce qui vous concerne ?

Dans le cadre des travaux, une conférence interministérielle est organisée, y participez-vous ?

Dans l'affirmative, qu'en ressortez-vous ?

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, la question est évidemment jointe et sur la même base. Il n'existe pas encore réellement de statut d'artiste en Belgique. Un certain nombre de créateurs et de techniciens qui exercent leur talent dans plusieurs disciplines artistiques — le cinéma, les arts vivants, les arts plastiques — sont aujourd'hui inscrits au chômage comme demandeurs d'emploi. Ils bénéficient parfois d'un mécanisme d'exception leur permettant — sous certaines conditions — de maintenir leurs allocations sans dégressivité des montants de leurs allocations. Pour ces personnes, inscrites dans des carrières professionnelles utiles au développement de notre société, de notre économie et de notre vivre ensemble, être reconnues et disposer d'une compréhension au regard de leurs activités intermittentes est essentiel.

Dernièrement, notre groupe Ecolo questionnait votre homologue de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles — Alda Greoli — sur ses efforts pour dialoguer et collaborer avec les deux ministres de l'Emploi en Région wallonne et en Région bruxelloise. L'enjeu est d'assurer à nos créateurs une simplification des démarches administratives et de favoriser une valorisation de leurs méthodes de travail particulières.

Monsieur le Ministre, avez-vous été contacté par Mme Alda Greoli ? Elle est, semble-t-il, toujours en attente d'une concertation interministérielle dans ce dossier. Avez-vous agi pour entamer un dialogue sur ces questions et, si oui, dans quelle perspective ?

Quelles mesures concrètes le gouvernement wallon a-t-il prises, le cas échéant, sur les questions d'allègement des charges incombant aux créateurs et

aux artistes afin de leur permettre de se concentrer pleinement sur l'exercice de leur talent ?

Quelle attitude encouragez-vous pour assurer que l'inspection du FOREM ait pleinement conscience de la particularité des carrières artistiques et de la nécessité de prendre en compte leur réalité d'intermittents dans l'analyse de leur dossier ?

Je vous remercie de vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, Monsieur le Député, je souhaite rappeler que, même si le contrôle de la disponibilité a été transféré aux Régions, le cadre normatif fixant les règles relatives aux contrôles de la disponibilité reste du ressort du Gouvernement fédéral.

Le FOREM est tenu d'appliquer la réglementation en vigueur et celle-ci ne prévoit pas de suspension de la procédure de contrôle pour les demandeurs d'emploi effectuant des prestations artistiques. Les évaluateurs doivent donc tenir compte, dans le cadre d'évaluation des demandeurs d'emploi effectuant des prestations artistiques, des prescriptions de la réglementation chômage qui stipule qu'un emploi dans une autre profession que celle d'artiste est considéré comme non convenable si l'artiste apporte la preuve de 156 jours de travail salarié, dont au moins 104 suite à des activités artistiques dans une période de référence de 18 mois qui précède l'offre.

Le demandeur d'emploi effectuant des activités artistiques, selon les critères que je viens de citer, peut limiter ses recherches au secteur artistique et sera évalué positivement s'il démontre les démarches effectuées dans ce cadre. En outre, il ne lui sera pas demandé d'étendre sa recherche d'emploi à d'autres secteurs que celui des activités artistiques.

Si l'artiste ne peut justifier de cette activité artistique, il lui sera demandé d'étendre ses démarches de recherches d'emploi à d'autres secteurs d'activité qui lui sont accessibles, compte tenu de son niveau de formation et de ses aptitudes. Les évaluateurs connaissent et appliquent ces principes et, lors de chaque entretien, évaluent la situation précise du demandeur d'emploi, afin de savoir si son secteur d'activité devra, ou non, être élargi en fonction du nombre de jours de prestations artistiques.

Alors, pour répondre concrètement à la question, lors de l'examen des réponses que je vous apporte aujourd'hui avec mes collaborateurs, comme je le fais systématiquement, j'ai évidemment recherché les déclarations de la ministre à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce week-end, lors de l'examen des réponses, je dois vous dire que je n'ai pas reçu de demande de la

ministre Greoli concernant une formation des évaluateurs du FOREM. Vous savez que je ne participe pas à la conférence interministérielle de la culture lors de laquelle ce sujet est abordé.

Ceci étant, je suis tout à fait disposé à mettre ce dossier sur la table, ou en tous cas, de participer à une réflexion sur le sujet. C'est vrai que les conférences interministérielles thématiques ont le mérite de mettre tous les niveaux de pouvoirs autour de la table. Je pense que le métier d'artiste, l'activité d'artiste, doit être soutenue et je n'ai, sur le fond, en tous cas, pas de problème à mettre la discussion sur la table. Mais peut-être vais-je être saisi officiellement dans les prochains jours. Je suis prêt à la réflexion.

M. le Président. - La parole est à M. P. Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, merci de vos réponses. Merci d'avoir rappelé le cadre du transfert du contrôle du cadre normatif qui reste, lui, au niveau fédéral. Merci d'avoir rappelé également les conditions que doivent respecter les demandeuses et demandeurs d'emploi dans le schéma artistique et, donc, d'avoir rappelé que s'ils rentrent dans ces conditions et qu'ils limitent leurs recherches dans le secteur artistique, ils seront évalués positivement si ces recherches sont suffisantes.

Par contre, là où je suis surpris — et je ne vous en tiens pas rigueur —, c'est de l'absence de questionnement de la part de Mme la Ministre. La semaine dernière, je l'ai interrogée en Fédération Wallonie-Bruxelles. Là où je trouve l'histoire un peu fort de café, c'est que c'est elle qui nous suggérait, dans sa réponse — parce que visiblement ma question ne lui plaisait pas — d'interroger tant Mathéo Segers du groupe Ecolo que moi-même, d'interroger les ministres régionaux de l'emploi. Elle a même surenchéri en disant qu'elle prendrait sans délai contact avec M. Gosuin et vous-même afin d'attirer votre attention sur ce statut particulier et d'envisager ce que j'avais appelé la semaine dernière cette « exception artistique ».

Visiblement, cela n'a pas été le cas. Je ne sais pas si vous avez des contacts permanents avec votre collègue, Mme Greoli. J'espère qu'elle reviendra vers vous. Si ce n'est pas le cas, j'ai entendu, en tous cas, une volonté de votre part d'y aller de manière proactive.

Il vaut mieux un tiens que deux tu l'auras. Dans cette histoire, puisqu'il n'y a pas de proactivité de la part de Mme Greoli, je vous dirai : « Allez-y, Monsieur le Ministre », envisagez quelque peu la question. N'hésitez pas à aller pousser la tête de temps en temps en conférence interministérielle culture. Si vous voulez, je lui demanderai qu'elle vous invite et je pense que ce serait de bon aloi. Cela vous permettrait de ne pas vous retrouver Gros-Jean comme devant, ici, avec des demandes de la part de la ministre qui n'arrivent pas.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je n'ai pas l'habitude de mentir.

M. P. Prévot (PS). - Je sais que vous n'avez pas l'habitude de mentir et, donc, je vous remercie de votre honnêteté. Je pense que l'erreur, en tous cas pour l'instant, vient du côté de votre collègue, Mme Greoli.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, même type de réponse. Vous avez rappelé, effectivement, que le contrôle de la disponibilité du chômeur était une disposition fédérale et les conditions dans lesquelles un artiste peut limiter ses recherches d'emploi, de manière assez précise, sur les conditions qui lui sont mises.

Je pense que le fait que Mme Greoli ne vous ait pas approché est une pierre à mettre dans son jardin. Et nous lui retournerons les questionnements. Nous ferons de même à Bruxelles.

J'entends que vous êtes disposée à participer à une telle conférence interministérielle, à faire avancer la question du statut d'artiste. Ils n'ont que trop attendu. Il faut pouvoir clarifier les choses. Dans une époque où les moyens manquent à la culture, les moyens sont nécessaires à la culture plus que jamais. Leur travail doit être reconnu, doit être protégé. Ils doivent être soutenus dans les actions et le travail difficile qu'ils mènent vu les contextes notamment économiques, pour pouvoir payer et engager leurs compétences. Si vous n'êtes pas saisi dans les plus brefs délais par Mme la Ministre de la Culture en fédération, j'espère que vous aurez, vous aussi, à cœur de mettre cela sur la table et de faire avancer le débat par cette conférence interministérielle.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré (Suite)

M. le Président. - Puisque tous les groupes sont représentés, je vous propose de maintenir les projets propositions de décret et résolution qui sont inscrits. Je n'ai pas eu de demande pour que celles-ci soient éventuellement supprimées de l'arriéré.

Par contre, au niveau des rapports d'activité, je pense que nous pourrions supprimer ceux qui n'ont pas été abordés vu leur ancienneté, à l'exception d'un rapport d'exécution des aides à la promotion de l'emploi pour l'année 2015 portant sur l'exercice 13 et 14, où j'ai une demande du groupe MR pour qu'il soit maintenu.

Nous pourrions aussi maintenir le cadastre des aides à la promotion de l'emploi pour l'année 2014, c'est un complément d'information au rapport d'exécution de l'année 2015. Là aussi, il y a une demande de maintien par rapport à cela.

Concernant les avis, les groupes s'accorderaient pour dire que les avis qui ont été envoyés antérieurement à l'année 2019 soient purement et simplement enlevés de l'ensemble de l'arriéré de notre Commission. Nous maintiendrons donc uniquement les rapports envoyés en 2019, puisque c'est l'avis tel qu'il a été formulé pour l'ensemble des groupes.

Pas d'objection par rapport à cela, Madame Ryckmans ?

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je souhaiterais que soient conservés les rapports sur les titres-services.

M. le Président. - C'est entendu et ce sera réalisé ainsi.

Pas d'autre demande ?

Merci pour votre contribution au nettoyage de notre arriéré.

Nous pouvons reprendre les questions et interpellations.

Mme Tillieux (PS). - Monsieur le Président, la question sur les technologies nouvelles qui est inscrite à l'ordre du jour juste avant ?

M. le Président. - Le chapitre n'a pas été ouvert, donc il sera bordé après l'ensemble des questions, puisque nous allons suivre l'ordre, vu que vous n'étiez pas présente au moment où nous avons entamé les travaux de notre Commission. Vous pourrez la développer après.

La Commission a décidé de retirer de son arriéré :

- le rapport d'évaluation du Conseil wallon de l'Économie sociale (C.W.E.S.) pour l'année 2014 ;
- le rapport annuel du Département des Programmes de recherche du Service Public de Wallonie pour l'année 2015 ;
- le rapport d'audit de la Cour des comptes portant sur les primes à l'investissement octroyées aux PME ;
- le rapport d'évaluation de PricewaterhouseCoopers (PwC) sur la mise en œuvre du contrat de gestion 2011-2016 du FOREm ;
- le rapport d'évaluation interne du FOREm sur le contrat de gestion 2011-2016 ;
- le contrat de gestion 2017-2022 entre le Gouvernement wallon et l'Office wallon de la

- formation professionnelle et de l'emploi (FOREm) ;
- le rapport d'activités de la Commission consultative et de concertation en matière de placement pour l'année 2016 ;
 - le rapport d'activités du Conseil wallon de la Politique scientifique pour l'année 2016 ;
 - le rapport d'activités du Service public de Wallonie - Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche pour l'année 2016 - Synthèse ;
 - le rapport d'audit de la Cour des comptes - Entreprises de formation par le travail, organismes d'insertion socioprofessionnelle, missions régionales pour l'emploi : financement par la Région wallonne et par le FOREm ;
 - le rapport d'activités de la Commission Chèques du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) pour l'année 2016 ;
 - le rapport d'activités de la Commission CISP du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) pour l'année 2016 ;
 - le rapport d'activités de la Commission du plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication (P.M.T.I.C.) du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) pour l'année 2016 ;
 - le rapport d'activités de l'Observatoire du commerce pour l'année 2016 ;
 - le rapport d'activités 2015-2016 de l'Assemblée des Instances bassin Enseignement qualifiant-Formation-Emploi (EFE) ;
 - le rapport d'activités de la Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale (COMES) pour l'année 2016 ;
 - le rapport d'évaluation globale du Conseil wallon de l'économie sociale sur l'exécution du décret du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale pour l'année 2016 ;
 - l'avis A.1313 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) relatif à l'avant-projet d'arrêté portant exécution des chapitres 1, 3 et 4 du décret portant octroi des aides, au moyen d'un portefeuille intégré d'aides en Région wallonne, aux porteurs de projets et aux PME pour rémunérer des services promouvant l'entrepreneuriat ou la croissance, et constituant une banque de données de sources authentiques liées à ce portefeuille intégré ;
 - l'avis A.1314 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) relatif au projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant le décret du 10 avril 2003 relatif aux incitants financiers à la formation des travailleurs occupés par les entreprises et l'arrêté du Gouvernement wallon du 1er avril 2004 portant exécution du décret du 10 avril 2003 relatif aux incitants financiers à la formation des travailleurs occupés par les entreprises ;
 - l'avis A.1316 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur le Plan Marshall 4.0 - Small Business Act 2015-2019 - Avant-projet d'arrêté portant exécution des chapitres 1, 3 et 4 du décret portant octroi d'aides, au moyen d'un portefeuille intégré d'aides en Région wallonne, aux porteurs de projets et aux PME pour rémunérer des services promouvant l'entrepreneuriat ou la croissance, et constituant une banque de données de sources authentiques liées à ce portefeuille intégré ;
 - l'avis A.1317 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet d'arrêté portant exécution du chapitre 2 du décret portant octroi des aides, au moyen d'un portefeuille intégré d'aides en Région wallonne, aux porteurs de projets et aux PME pour rémunérer des services promouvant l'entrepreneuriat ou la croissance, et constituant une banque de données de sources authentiques liées à ce portefeuille intégré ;
 - l'avis A.1318 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 mai 2004 portant exécution du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises et l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 mai 2004 portant exécution du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises ;
 - l'avis A.1325 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur le projet d'arrêté portant exécution du décret relatif au contrat d'insertion ;
 - l'avis A.1326 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur le projet d'arrêté portant exécution du décret relatif aux aides à l'emploi à destination des groupes-cibles ;
 - l'avis A.1327 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur le projet d'arrêté portant exécution des chapitres 1, 3 et 4 du décret du 21 décembre 2016 portant octroi d'aides, au moyen d'un portefeuille intégré d'aides en Région wallonne, aux porteurs de projets et aux PME pour rémunérer des services promouvant l'entrepreneuriat ou la croissance, et constituant une banque de données de sources authentiques liées à ce portefeuille intégré ;
 - l'avis A.1332 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet de décret relatif au bail commercial de courte durée ;
 - l'avis A.1334 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) relatif aux projets de structures collectives d'enseignement supérieur (SCES) ;
 - l'avis A.1336 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet de décret relatif à la pérennisation des emplois créés dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi et à la création de nouveaux postes de travail répondant à des besoins de sociétés prioritaires ;

- l'avis A.1339 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet de décret relatif aux conditions d'établissement et à l'accès aux professions réglementées ;
- l'avis A.1340 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet de décret relatif aux règles harmonisées en matière d'amendes administratives prévues par les législations en matière d'économie et d'emploi et sur l'avant-projet de décret relatif aux règles harmonisées en matière d'amendes administratives prévues par les législations en matière de formation professionnelle ;
- l'avis A.1342 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur le rapport d'activités 2016 de l'AEI ;
- l'avis A.1343 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet d'arrêté portant sur le financement de l'Instance de Pilotage et de Positionnement du Cadre francophone des Certifications et du Service francophone des Métiers et Qualifications ;
- l'avis A.1344 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon octroyant une aide aux entreprises en compensation des coûts des émissions indirectes ;
- l'avis A.1345 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 décembre 2004 portant exécution du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants destinés à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie ;
- l'avis A.1350 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet de décret relatif au bail commercial de courte durée ;
- l'avis A.1351 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur les lignes directrices d'un dispositif partagé par les opérateurs de formation professionnelle et le Consortium de validation des compétences, relatif à la certification des compétences professionnelles ;
- l'avis A.1353 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération portant sur la coordination des politiques d'octroi d'autorisations de travail et d'octroi du permis de séjour, ainsi que les normes relatives à l'emploi et au séjour des travailleurs étrangers (permis unique) ;
- l'avis d'initiative A.1354 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) relatif au rapport d'activité 2015-2016 de l'Assemblée des Instances bassin EFE ;
- l'avis Env.17.31 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet d'arrêté modifiant le Livre 1er du Code de l'environnement et précisant les ministres chargés de la détermination du contenu minimal des rapports sur les incidences environnementales dans le cadre de l'élaboration des schémas communaux de développement commercial ;
- l'avis A. 1358 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) relatif au rapport technique 2015 du Fonds de l'Expérience Professionnelle ;
- l'avis A. 1359 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière d'emploi, de formation et de développement durable prises dans le cadre des compétences transférées de la Communauté française à la Région wallonne en vertu de l'article 138 de la Constitution ;
- l'avis A. 1360 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière d'action sociale, de handicap, de santé, d'emploi, de formation, d'économie, d'industrie, de recherche, d'innovation, de numérique, d'environnement, de transition écologique, d'aménagement du territoire, de travaux publics, de mobilité et de transports, d'énergie, de climat, de politique aéroportuaire, de pouvoirs locaux, de logement, de tourisme, d'agriculture, de nature et forêt ;
- l'avis A.1361 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur la proposition de résolution du Parlement de Wallonie relative à la création d'une cellule de prévention et d'anticipation des restructurations ;
- l'avis A.1362 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers, en ce qui concerne l'instauration d'une procédure unique et d'un permis unique ;
- l'avis A.1364 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 décembre 2004 portant exécution du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants destinés à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie ;
- l'avis A.1367 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet de décret instaurant un régime transitoire dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi en vue de son abrogation pour le transformer en soutien structurel aux politiques fonctionnelles ;
- l'avis A.1368 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur les certifications de qualité reconnues dans le cadre du dispositif « chèques-formation » ;
- l'avis Scien.18.AV.01 du conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur les nouvelles modalités de financement de la valorisation des résultats de recherche issus du financement public en Wallonie ;

- l'avis Scien.18.AV.02 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet d'arrêté relatif à la mise en place d'une nouvelle prime pour les PME – Horizon 2020 ;
- l'avis A.1369 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet de décret relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la politique économique, à la politique de l'emploi et à la recherche scientifique ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations et modifiant diverses législations, et l'avant-projet de décret relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la reconversion et au recyclage professionnels ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations et modifiant diverses législations et réglementations ;
- l'avis A.1370 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 25 mai 1983 modifiant, en ce qui regarde le Conseil économique Régional pour la Wallonie, la loi cadre du 15 juillet 1970 portant organisation de la planification et de la décentralisation économique et instaurant un Conseil économique et social de Wallonie ;
- l'avis A.1373 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur les orientations générales quant à l'accès à la profession et le projet d'arrêté abrogeant les arrêtés royaux relatifs aux qualifications professionnelles de divers métiers ;
- l'avis A.1374 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) relatif à la mission déléguée confiée à l'AEI en faveur du développement des filières et circuits courts ;
- l'avis conjoint A.1375 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) et du Pôle Politique scientifique (P.P.S.) relatif au rapport d'activités 2017 de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) ;
- l'avis A.1377 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet d'arrêté modifiant l'article 12, alinéa 4 de l'arrêté du 15 février 2007 portant exécution du décret du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local ;
- l'avis A.1378 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet de décret et projet d'arrêté instaurant une indemnité compensatoire en cas de travaux sur le domaine public ou la voirie publique ;
- l'avis SCIEN.18.AV.05 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur la demande de reconnaissance de l'Ecole Royale Militaire comme organisme public de recherche ;
- l'avis A.1381 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet d'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la validation des compétences ;
- l'avis A.1382 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet de décret relatif aux subventions visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés auprès de certaines entreprises ;
- l'avis A.1383 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur le projet d'arrêté relatif à l'incitant financier visant la mobilisation des demandeurs d'emploi vers la formation ;
- l'avis A.1384 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet de décret abrogeant le décret du 2 février 2017 relatif au contrat d'insertion et l'arrêté du 22 juin 2017 portant exécution de ce décret ;
- l'avis A.1385 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet de décret relatif à la formation professionnelle individuelle ;
- l'avis Scien.18.AV.06 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur la demande de reconnaissance de l'Institut Von Karman comme organisme public de recherche ;
- l'avis A.1392 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) concernant l'économie circulaire ;
- l'avis A.1395 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur le projet d'arrêté portant exécution du décret relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la politique économique, à la politique de l'emploi et à la recherche scientifique ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations et sur le projet d'arrêté portant exécution du décret relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la reconversion et au recyclage professionnels ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

INTERPELLATION DE MME TILLIEUX À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE PROJET DE RÉFORME DES AGENCES LOCALES POUR L'EMPLOI (ALE) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la

Formation, sur « le projet de réforme des agences locales pour l'emploi (ALE) ».

La parole est à Mme Tillieux pour développer son interpellation.

Mme Tillieux (PS). - Monsieur le Ministre, comme je vous l'annonçais lors de la Commission du 4 décembre dernier, je voulais revenir vers vous quant au projet de réforme des agences locales pour l'emploi. L'intérêt du dispositif ALE reste bien évidemment cette réponse au besoin de proximité, et l'insertion des personnes sans emploi, en particulier les personnes qui en sont les plus éloignées. Le secteur a largement exprimé ses craintes relatives au projet de réforme en cours, même si la majorité des acteurs admettent la nécessité d'un nouveau cadre décentralisé. L'actuel dispositif, il est vrai, date de 1994, et est devenu relativement obsolète.

Force est de constater qu'à ce jour, vos réponses n'ont pas permis d'apaiser les inquiétudes du secteur par rapport à l'avenir des ALE, et donc à l'absence d'alternative pour les besoins de proximité et d'insertion professionnelle d'un public fragilisé.

Avant tout, je souhaiterais savoir où en est exactement le processus décentralisé. Des avis vous sont-ils déjà parvenus ? Dans l'affirmative, de qui ? Qu'en ressort-il ? Et si pas, quelle est l'échéance fixée ? Quelle serait la date programmée pour une deuxième lecture au Gouvernement ? Et enfin, quelles sont vos intentions en termes d'aboutissement du processus ?

Vous avez affirmé que le dispositif a fait l'objet d'une évaluation des forces et des faiblesses et que votre projet de réforme est notamment le fruit d'une large concertation. Par conséquent, pourriez-vous nous communiquer la liste précise des acteurs qui ont été consultés et concertés, les motifs de vos choix, le calendrier des rencontres, et la méthodologie utilisée ? De la même manière, pourriez-vous disposer de l'évaluation des forces et faiblesses, connaître l'auteur de cette étude et l'analyse des résultats ?

Sur le texte en projet, bon nombre de questions restent sans réponse. D'une part, le principe de l'intercommunalité séduit plutôt le secteur, pour autant que l'on conserve des permanences de proximité. Ce qui pose question, c'est la méthode. Le nombre d'habitants du territoire n'est, semble-t-il, pas le bon critère. Car, à lui seul, il ne reflète pas la réalité locale. Le plus judicieux serait de partir des réalités locales, surtout des compétences, et donc d'utiliser de façon optimale les ressources disponibles dans le cadre d'un regroupement. Seriez-vous opposé à cette proposition ? Qu'en sera-t-il des ALE existantes si les communes avoisinantes ne souhaitent pas bénéficier des services de l'ALE ?

D'autre part, le secteur et la fédération des CPAS s'oppose à la suppression des sections titres-services. Septante-quatre ALE wallonnes ont des travailleurs

titres-services, mais aussi des employés engagés sous fonds propres. Ces derniers encadrent le personnel de terrain. Il gère administrativement l'activité. Au-delà de leur faible qualification, les aides ménagères qui prestent dans les ALE font souvent face à de multiples difficultés sur les plans social, sanitaire ou familial. Le passage pour eux vers une société commerciale semble vraiment difficile, voire impossible, en raison de ces multiples difficultés.

La question de la concurrence déloyale que vous évoquez pourrait être sans objet, si l'on en croit les études d'avant la mise en place de ces sections. Sur quelles bases fondez-vous vos certitudes en la matière ?

Ensuite, l'adressage est aussi contesté. Pourquoi empêcher des personnes volontaires de s'adresser aux ALE ? Quels sont les résultats des projets pilotes développés au niveau de l'adressage ? Quels sont les réels moyens du FOREM quand on sait qu'environ 80 000 demandeurs d'emploi sont rencontrés chaque année sur environ 200 000 personnes ? Comptez-vous augmenter en conséquence les moyens des CPAS, étant entendu que leur implication est renforcée au niveau de leur participation aux organes et au niveau de l'adressage ?

Par ailleurs, votre volonté de limiter les prestations pose également souci. Le passage à 60 heures par mois pour tous est notamment inférieur aux besoins des postes de surveillance dans les écoles. Ces postes nécessitent entre 75 et 80 heures par mois. Pourquoi ne pas tenir compte de ces besoins en termes d'heures pour obtenir une meilleure répartition tout au long de l'année ? Comment envisagez-vous de rencontrer les besoins des écoles ?

La modification de la composition des instances ayant comme conséquence la fin de la parité est pointée du doigt, de même que les pouvoirs accordés aux conseils d'administration, notamment au niveau de la liste des activités. N'est-il pas utile de maintenir la parité des organes de gestion pour continuer à promouvoir l'implication dans les ALE de toutes les organisations représentatives des forces politiques communales en présence ainsi que des organisations syndicales représentatives des travailleurs et des employeurs ? Quelles sont vos inquiétudes face aux administrateurs ? Comment s'assurer que les spécificités locales soient prises en compte dans le choix des activités ? Nous aimerions connaître, tout comme la fédération des CPAS, ce qui remplacera le comité de concertation qui, selon la dernière version de l'avant-projet de décret, disparaît.

Au niveau de la composition des organes, à ce jour, l'avant-projet de décret reste tout à fait lacunaire. Le prix unique du chèque, de 7,20 euros, montant significativement augmenté pour certains utilisateurs. Parce que, pour certains, cela représente une augmentation de 20 %. Il est encore largement critiqué

par certains qui pourraient renoncer à se faire aider en ALE, et avoir recours au travail au noir. Quel est votre avis sur cette question ? Pourquoi le conseil d'administration ne peut-il pas, dans une fourchette donnée, continuer à moduler le prix des chèques en fonction de critères liés à l'utilisateur ? Par ailleurs, la quote-part prestataire étant inchangée depuis de nombreuses années, ne serait-il pas judicieux de l'indexer ?

Aussi, la possibilité de chèques non nominatifs en format papier pour les personnes morales semble nécessaire, étant entendu que certaines structures manquent de moyens, ou que leurs besoins en chèque sont plutôt mal anticipés. Cette possibilité offerte aux personnes morales pourrait être bénéfique, surtout aux petites ALE, par conséquent aux bénéficiaires. Qu'en pensez-vous ?

En ce qui concerne le portail numérique ALE, il serait bien utile de concerter l'ensemble des parties, de s'assurer de la confidentialité des données, notamment dans le respect du Règlement général sur la protection des données. Quel est l'état de la situation actuelle à ce sujet ? Où en est-on dans l'avancement de cet outil qui devrait pourtant être opérationnel dès l'entrée en vigueur du décret ? Comment comptez-vous garantir le respect des missions respectives de chacune des parties et, ainsi, le respect des personnes concernées ? Comptez-vous élaborer une base légale préalable à tout échange d'information, comme le recommande la Fédération des CPAS ?

Enfin, en élargissant cette mesure à tous les demandeurs d'emploi, quelle articulation comptez-vous mettre en place avec la Loi spéciale des réformes institutionnelles qui prévoit un mécanisme de responsabilisation des Régions par rapport au Fédéral ? En effet, en cas de dépassement du seuil fixé à 7 466 personnes pour la Région wallonne, la Région devra s'acquitter, en cas de dépassement, d'un montant de 6 000 euros par travailleur envers le Fédéral. Avez-vous tenu compte de ces données ?

Plus fondamentalement encore, l'accès au travail en ALE, étendu à tous les demandeurs d'emploi, quelle que soit leur durée de chômage, aura pour conséquence de laisser au bord du chemin celles et ceux qui en sont les plus éloignés. Après les APE, force est de constater que depuis 18 mois, vos réformes ne cessent de supprimer les outils destinés aux demandeurs d'emploi les plus fragilisés. Tout laisse à penser que ce public éloigné de l'emploi ne vous intéresse pas. En même temps, vous les stigmatisez, en leur reprochant de ne pas rechercher suffisamment activement un emploi.

Permettez-moi de conclure en vous invitant à revoir ce projet, à consulter tous les acteurs utiles, afin de rencontrer in fine le réel objectif, à savoir l'insertion des personnes réellement éloignées de l'emploi, en préservant les autres missions des ALE.

(Mme Simonet, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Lejeune qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Lejeune (MR). - Cette interpellation est à tout le moins interpellante. On peut faire des remarques sur la forme et sur le fond. Sur la forme, ce que l'on peut dire, c'est qu'actuellement, le projet de décret a seulement été adopté, en première lecture, par le Gouvernement wallon. Il était donc prévu, sur base de la réponse du ministre, en décembre, de faire en sorte que le texte entre en vigueur le 1er juillet 2019. On peut donc clairement s'étonner de la forme de l'interprétation utilisée par Mme la Députée. Et on peut s'en étonner sur trois points. Le premier, il est d'usage de ne pas interroger les ministres sur leurs intentions précises, hormis les objectifs et le cadre général d'un décret. Or, les questions de l'interpellation sont extrêmement précises et détaillées. Mme la Députée aurait-elle accès - ce serait un scoop -, en avant-première, au texte en première lecture ? Deuxième point, il n'est sans doute pas judicieux d'avoir un débat à ce point détaillé, alors que le texte fait encore, vous le savez, l'objet de concertations, d'avis divers des acteurs, du Conseil d'État et de l'Inspection des finances. Ne serait-il donc pas plus judicieux d'avoir un débat, lorsque l'ensemble des députés disposeront d'une version définitive ? Troisième point, la réforme en tant que telle et ses objectifs avaient déjà fait l'objet de trois questions orales en commission, le 4 décembre. Certes, je n'y étais pas, mais c'est une commission qui a duré relativement tard, semble-t-il. Au cours de cette commission, le ministre avait largement expliqué son point de vue. Quel est donc l'intérêt de revenir avec une interpellation moins de deux mois après la période des faits ? C'est en ce qui concerne la forme.

En ce qui concerne l'objectif de cette réforme, vous le savez, c'est un décret qui a plus qu'un quart de siècle. Donc, il était important de le revoir. Vous savez que les principes qui guident l'élaboration du nouveau projet de décret sont simples. Ils visent le développement des compétences des demandeurs d'emploi. Je pense qu'à ce titre, c'est quelque chose d'excessivement important. Il vise la simplification et l'efficacité, et il vise la transparence et l'équité. Ce sont tous des éléments qui, depuis un an et demi passé maintenant, guident ce Gouvernement.

Si l'on peut s'exprimer de cette manière-là sur la forme, en ce qui concerne le fond, si des questions peuvent effectivement être légitimes, nonobstant ce qui a été dit précédemment, je dois bien dire qu'il est insupportable - et j'insiste sur le mot -, il est insupportable de se laisser dire que le public éloigné de l'emploi n'intéresse pas le ministre, et donc je suppose le MR.

Bien au contraire, ce public fait partie de nos préoccupations journalières, que personne ne peut s'arroger. Si notre but est de lancer une bouée à ceux qui sont dans la détresse, il ne s'arrête pas là. Il vise aussi à les sortir de l'eau et à les aider à repartir. Ceci, sans rien attendre en retour. Il n'est donc, Madame la Députée, en rien question de stigmatisation mais bien de rendre à ces personnes précarisées de vrais espoirs d'une vie meilleure.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, chers collègues, je m'associe aussi au questionnement des ALE quant à la réforme et je pense évident de joindre l'avis remis par le Conseil économique et social de Wallonie sur l'avant-projet de décret relatif à la réforme des ALE, pour d'un côté se dire qu'effectivement le mécanisme des aspects du projet est positif. Il faut tenir compte des évolutions, il faut engranger les expériences passées et avancer vers un redéploiement des ALE autant que possible. Mais un certain nombre d'axes fondamentaux de la réforme posent question. Donc, vous avez vu, Monsieur le Ministre, l'avis défavorable sur les orientations et sur les axes fondamentaux de la réforme des ALE, remis par le Conseil économique et social et environnemental de Wallonie, le 14 janvier dernier, qui demande, de manière claire, une réflexion préalable sur le rôle et la place des agences en lien avec les autres acteurs du marché du travail, la définition d'un positionnement clair de cet outil, le recentrage des ALE sur leur objectif principal, à savoir l'inclusion sociale - et donc, voir comment effectivement les publics les plus éloignés du marché du travail peuvent être rencontrés -, une évaluation dont Mme Tillieux a parlé, qui demandée, nécessaire et utile - évaluation quantitative, qualitative et indépendante - des ALE, une analyse des forces et faiblesses du dispositif actuel qui doit être la base d'une volonté de réforme. Quand il y a réforme, c'est évidemment en tenant compte d'un diagnostic complet, nuancé, de l'ensemble des dispositions et de la plus-value qu'apportent les ALE, et ces plus-values sont nombreuses. Monsieur le Ministre, que dites-vous devant l'invitation du Conseil économique et social ? Quelles sont les suites que vous avez déjà données puisque l'avis a été remis, il y a plus de 15 jours, même 3 semaines ? Quelles sont les suites que vous avez déjà données dans la réflexion sur votre réforme, sur la manière dont vous allez la porter, sur la manière dont vous allez concerner et préparer la réforme que vous envisagez ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée,

Monsieur le Député, je prends acte des questions et la dernière est particulière. Un avis est remis au Gouvernement après une première lecture. Vous savez que pour tout type de projet, il y a une deuxième, une troisième lecture. Et on me demande, au Parlement, avant le Gouvernement, de justifier ou de répondre à l'avis du Conseil économique et social ; c'est particulier. Je suis parlementaire depuis quand même quelques années mais j'aime la transparence ; je pourrais donc me contenter de répondre ce que je vous ai déjà répondu dans les grandes lignes mais j'aime la transparence et je vais vous répondre point par point de façon la plus complète, je l'espère.

On l'a dit, ce nouveau cadre, cette nouvelle réforme est indispensable. On l'a dit, il y a toute une série de points positifs par rapport à la réforme qui ont été soulignés. Madame Tillieux, vous m'excusez, voilà un an et demi que je suis en place ; on me reproche de faire des réformes que tout le monde juge indispensables en matière d'emploi et de réinsertion.

Je ne vais pas polémiquer avec vous, mais vous entendre dire que le public éloigné du marché du travail ne rentre pas dans mes priorités, c'est inacceptable. J'ai envie de vous demander pourquoi n'avez-vous pas fait cette réforme d'un dispositif qui date d'un quart de siècle avant ? Vous en aviez toute la possibilité, vous avez eu trois ans et demi pour le faire. Vous n'avez pas bougé votre petit doigt. Le reproche que vous me faites aujourd'hui me semble quand même un peu culotté.

Ceci étant, je vais vous répondre point par point aux différentes interrogations et inquiétudes que je peux comprendre. C'est aussi le principe d'une réforme en première lecture de pouvoir corriger certaines choses, de pouvoir solliciter des avis, en tenir compte ou pas. C'est cela le débat politique, c'est cela le débat au sein d'un Gouvernement, c'est cela le débat au sein d'un Parlement.

Je n'ai aucun état d'âme à corriger un texte d'une première à une deuxième lecture et d'une deuxième à une troisième lecture, aucun.

Je souhaite avancer et réformer, mais, à un moment donné, on peut aussi avoir des corrections dans les textes proposés.

Le texte a été adopté en première lecture le 8 novembre. J'ai effectivement reçu les avis sollicités - je ne suis pas le seul à les avoir reçus manifestement - auprès de l'Union des villes et communes de Wallonie, la Fédération des CPAS, le Comité de gestion du FOREm et le Comité économique et social et environnemental de Wallonie.

Vous m'aviez - on l'a déjà rappelé - interrogé lors de la Commission du 4 décembre 2018, je vous avais apporté un certain nombre de réponses sur lesquelles je ne reviendrai pas ici.

Concernant la concertation, depuis le 4 décembre, mon cabinet a rencontré différents secteurs, notamment le secteur de l'enseignement auquel vous faites référence. Des propositions, toujours en discussion, ont émergé de ces rencontres. Vous comprendrez que je ne m'étende pas sur ces éléments pour l'instant et en réserve la primauté au Gouvernement dans le cadre de la deuxième lecture du projet de décret qui devrait avoir lieu endéans le mois. Voilà pour le calendrier.

Je vais reprendre les points. Le premier est la rationalisation des ALE.

Comme je l'ai déjà dit, il est important de conserver un ancrage local, de proximité du dispositif ALE. Il est également important, d'une part, de respecter le principe de simplification en évitant un calcul d'apothicaire trop complexe et sans valeur ajoutée et, d'autre part, de ne pas retenir de critères engendrant trop de variations d'une année à l'autre comme le nombre de demandeurs d'emploi, par exemple.

L'idée est de permettre de garantir une certaine stabilité pour les ALE. Tout comme en Flandre, le regroupement par nombre d'habitants s'est imposé comme étant le meilleur critère pour la rationalisation.

La détermination du seuil a été proposée par le SPW sur base de trois critères : la distance géographique séparant les demandeurs d'emploi de leur ALE, le nombre de personnes susceptibles de travailler en ALE et le nombre de communes à associer pour faire fonctionner l'agence.

Il faut préserver l'autonomie communale et faire confiance aux communes sans envisager d'emblée un scénario d'échec comme certains le font.

De plus, un état de situation sera réalisé à la moitié de la période transitoire, soit décembre 2020, et si des difficultés étaient constatées, il appartiendra au Gouvernement d'aider les communes à les résoudre.

Le deuxième volet abordé est la scission des activités ALE et des titres-services.

Je rappelle que le projet de décret prévoit que les structures qui souhaitent maintenir les sections titres-services le peuvent, tout en gardant le même personnel et, ce, à condition de créer une entité juridique séparée.

Actuellement, 73 ALE sur 249, - cela représente 30 % - ont une section titres-services. Dans ma réponse du 4 décembre, je me suis déjà expliqué sur les raisons pour lesquelles j'avais pris cette décision. Je ne vais donc pas y revenir.

Vous citez des études réalisées avant la mise en place des sections titres-services il y a plus de 10 ans. Je ne vois pas en quoi elles peuvent refléter les difficultés constatées actuellement sur le terrain, tant par le FOREm que par les acteurs eux-mêmes. Je rappelle

quand même que le secteur des titres-services a un peu évolué depuis 10 ans.

Je tiens à rassurer le secteur : tout sera mis en place afin que cette transition se fasse au mieux. Le SPW aidera et accompagnera les entreprises titres-services que ce soit dans leur souhait de vendre cette section à une autre entreprise ou de créer une nouvelle entité juridique tout en conservant les emplois existants. Je rappelle que le projet de décret prévoit une phase transitoire de trois ans afin que chaque ALE puisse s'organiser au mieux. Je m'inscris en faux contre la circulaire qui circule en disant que c'est à partir du 1er juillet 2019 que la séparation pure et simple doit être en vigueur. Je rappelle, période transition de trois ans et je l'ai rappelé aussi aux différents opérateurs concernés s'il y avait de l'incompréhension par rapport au message à diffuser aux ALE.

Le troisième point est l'adressage.

Vous devriez le savoir, l'adressage s'inscrit dans le travail quotidien des conseillers et des assistants sociaux tant du FOREm que du CPAS. La réforme du dispositif vise à en faire un levier d'action supplémentaire mis à leur disposition. Il n'y aura donc pas de charge de travail supplémentaire.

Comme je l'ai déjà dit, je ne suis pas favorable à une limitation de l'accès aux aides ou des dispositifs sur base d'une durée de chômage ou d'inoccupation. Dès le moment où ce dispositif est pertinent au regard du parcours d'insertion de la personne, celle-ci doit pouvoir y accéder.

Si une personne souhaite bénéficier de ce dispositif, elle en discutera avec son conseiller, son *job coach* ou assistant social et, ensemble, ils analyseront la situation, car, in fine, un autre dispositif, dont la personne n'avait peut-être pas connaissance, sera peut-être plus adéquat au regard de ses besoins. C'est tout le sens du dossier unique des demandeurs d'emploi et le parcours d'insertion et d'intégration du demandeur d'emploi.

Pour rappel, toute personne qui en fait la demande peut être reçue par un conseiller référent pour l'aider dans ses démarches de recherche d'emploi. Il n'est donc pas question d'empêcher les personnes volontaires de bénéficier de ce dispositif, mais bien de veiller à ce que le recours à ce dispositif soit pertinent pour cette personne à ce moment de son parcours. Il s'agit donc d'une question d'efficacité, qui s'inscrit d'ailleurs pleinement dans la logique, pour rappel, du dossier unique, comme je l'ai déjà dit.

Le quatrième point abordé est l'harmonisation du nombre d'heures.

Je l'ai toujours dit, je vise la simplification. Le système actuel, où le nombre d'heures dépend du type d'utilisateur ou encore de l'activité réalisée, est trop complexe et donc inefficace.

Lors de la consultation du secteur de l'enseignement, celui-ci a fait part de sa crainte de manquer de travailleurs ALE, manque qui serait accentué par le plafond d'heures mensuel et par une durée de travail limitée à un an. Après concertation, mon cabinet leur a soumis des propositions d'adaptation.

Le cinquième point concerne la composition des organes décisionnels.

Le Conseil d'administration et l'Assemblée générale seront toujours composés de membres représentatifs des forces politiques communales ainsi que des représentants des organisations syndicales et patronales représentées au sein du CESE Wallonie.

Les précisions souhaitées seront apportées pour la seconde lecture concernant les représentants des différents organes.

Concernant le bien-être des travailleurs ALE, le FOREm, au sein duquel il existe un Comité de concertation, reprendra cette compétence.

Pour ce qui est de la liste des activités autorisées, concernant celle-ci, il est important que les ALE puissent jouer un rôle dans l'identification des besoins locaux.

Étant entendu qu'il devra s'agir uniquement d'activités non rencontrées dans les circuits du travail régulier, les activités seront définies sur base d'une liste établie par l'ALE et validée par le FOREm.

Cette liste se veut souple et pourra être modifiée, étendue ou limitée, en fonction des besoins des communes concernées. C'est tout le sens d'avoir un dispositif de proximité.

Le septième point concerne les chèques ALE.

Comme je l'ai déjà dit, ma volonté a toujours été de simplifier ce dispositif afin de le rendre plus clair, plus lisible et plus efficient. Il est compliqué, que ce soit pour les agents ALE ou pour les utilisateurs, de devoir gérer des montants différents en fonction de l'utilisateur, en fonction de l'activité, ou du fait que le chèque soit ou non nominatif ou encore fonction de l'ALE compétente selon le lieu où se déroule l'activité.

Par conséquent, il est important d'avoir un prix unique pour le chèque ALE. Pour faire suite aux avis que j'ai reçus, mon cabinet réalise de nouvelles simulations budgétaires avec des prix et des répartitions différentes.

L'introduction de chèques électroniques va permettre aux structures d'obtenir le nombre exact de chèques souhaités de manière plus rapide. La gestion sera donc rendue plus simple et facile, car, aujourd'hui, les chèques papier doivent s'acheter impérativement par

multiple de 10 - ce qui ne correspond pas forcément aux besoins et demande une avance monétaire plus importante - et suffisamment à l'avance, car il faut compter le délai d'impression et de livraison. Quand vous avez un problème d'impression ou de livraison, le délai est rallongé d'autant.

Pour rappel, les chèques non nominatifs peuvent être utilisés par des personnes morales hors secteur de l'agriculture et de l'horticulture, pour des activités occasionnelles, par exemple en cas d'urgence ou au début de l'activité sans être sûr que l'activité continuera. Ces situations ainsi que celles que vous mettez en avant dans votre question - manque de moyens ou d'anticipation - seront donc résolues par l'introduction des chèques électroniques. Le maintien de cette possibilité n'est donc plus pertinent.

Le huitième point est la suite du parcours échange de données. L'autorité de protection des données a rendu un avis concernant les échanges de données prévus et la légalité de ces échanges au regard des différentes réglementations en vigueur. Celle-ci signale que les finalités poursuivies sont déterminées, explicites, légitimes et licites au sens du RGPD. Concernant les données échangées, l'autorité signale qu'elles sont adéquates, pertinentes et non excessives.

Neuvième point abordé : la loi spéciale de réformes institutionnelles. Le seuil fixé dans la loi spéciale de financement est un nombre moyen annuel. Ce nombre n'est pas atteint actuellement et la marge pour l'atteindre est importante.

Le texte prévoit que le FOREm assure un suivi régulier de ce nombre et informe le ministre si le nombre de travailleurs ALE devait s'en approcher. Par ailleurs, le fait que les prestations ALE soient limitées dans le temps permettra également de s'assurer que le dispositif reste accessible à de nouveaux entrants.

Dixième point : accès au dispositif pour les demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi. Ne laisser personne au bord du chemin est un de mes leitmotivs, vous le savez. En permettant à tout demandeur d'emploi pour lequel ce dispositif est pertinent dans son parcours d'insertion d'en bénéficier, je le démontre une fois de plus, il ne s'agit donc pas de laisser les personnes les plus éloignées sur le bord du chemin, mais justement de leur permettre d'y avoir davantage accès.

Contrairement à ce que vous laissez entendre, la durée de chômage n'est pas l'unique critère qui permet de définir l'éloignement de l'emploi. D'autres facteurs doivent être pris en compte et il serait très regrettable qu'une personne éloignée de l'emploi ne puisse pas en bénéficier, car elle n'a pas la durée de chômage requise. Dans ma logique, il est essentiel d'agir dès que c'est pertinent, le plus tôt possible et non pas laisser les personnes s'enliser parfois dans une situation de chômage de longue durée.

Par ailleurs, je rappelle que mon projet prévoit une possibilité de déroger à la durée limitée de travail en ALE pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Je le rappelle, c'est un élément important aussi à signaler.

Vous aurez donc constaté que je travaille avec le Gouvernement dans ce projet, pour cette réforme, dans une logique d'une meilleure inclusion, d'une meilleure réinsertion dans le marché de l'emploi.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). - J'entends les étonnements dans cette salle que, comme parlementaires, nous utilisons des avis rendus et à notre disposition sur la plateforme, par ailleurs, pour vous interpeller, Monsieur le Ministre. J'entends que cela vous étonne. Je pense que vous faisiez pareil lorsque vous étiez sur les bancs, vous utilisiez les avis rendus, portés à notre connaissance, pour interpeller à nouveau. L'avis est tombé au mois de janvier. Je vous avais interpellé en décembre. Il est assez logique que nous revenions vers vous pour en connaître un peu plus.

J'ai entendu votre nouveau porte-parole dans cette salle sur une méthodologie aussi assez particulière de critiquer l'intervention d'un collègue. Peut-être, Monsieur Lejeune, est-ce dû à votre présence toute récente sur le banc de ce Parlement, mais nous n'avons pas l'habitude de critiquer les interventions de collègues et j'espère que vous comprendrez que chaque banc, quel qu'il soit, peut avoir un avis différent et peut émettre, de manière pertinente, des questionnements avec l'impression, le sentiment, que la direction prise n'est peut-être pas celle que nous aurions choisie a priori. C'est aussi le rôle des parlementaires de pouvoir s'exprimer en toute liberté sur ces bancs. Je suis très étonnée des propos que vous tenez, de l'agressivité, du ton un peu arrogant que vous empruntez pour entamer cette discussion et cette interpellation.

Cela veut dire que, à la limite, le plaisir de l'interpellation n'est plus là. Cela veut dire que nous poserons dorénavant des questions orales de manière à ce que le débat soit fermé, que l'on ne puisse pas intervenir sur nos questions. C'est un peu dommage. Je pense que la liberté parlementaire et le travail que nous avons à fournir ici sont justement l'échange et l'enrichissement par les points de vue différents des uns et des autres.

Sur les objectifs de votre réforme, Monsieur le Ministre, la simplification, nous serons toujours d'accord : il faut simplifier au maximum. Mais le fait que les choses soient complexes n'est pas toujours le symbole d'une inefficience, contrairement à ce que vous semblez prétendre.

Il y a parfois des complexités qui doivent être maintenues parce que c'est la réalité de terrain, parce que c'est une situation très difficile. Si c'était facile, on

mettrait tous les demandeurs d'emploi dans le même tuyau pour suivre le même parcours et ce serait extrêmement simple. Nous aurions des conseillers pour les 200 000 demandeurs d'emploi et ce serait extrêmement facile.

La situation, évidemment, n'est pas celle-là. C'est pour cela qu'il y a une série d'acteurs de terrain à côté du FOREm pour venir en soutien à ces publics qui sont extrêmement éloignés et qui ont vraiment beaucoup de difficultés à sortir des rangs du chômage.

D'où nos questionnements par rapport à la réforme. Les avis émis – en tout cas, ceux qui ont été portés à notre connaissance – ne sont pas brillants, les inquiétudes subsistent. Nous avons évidemment aussi des retours des différents réseaux. Nous sommes parlementaires et c'est donc notre travail aussi de rencontrer sur le terrain. On peut peut-être s'en étonner, mais oui, nous allons sur le terrain. Nous rencontrons et nous discutons. De ces discussions, de ces échanges, il apparaît effectivement que l'on nous tient des propos plutôt alarmistes sur l'avenir des ALE, comme l'a dit ma collègue, Mme Ryckmans, sur le positionnement des ALE, sur le rôle qu'ils vont jouer dorénavant. La question est vraiment le recentrage sur l'inclusion sociale et toute la question de l'évaluation qui reste évidemment très ouverte. Je pense que l'interpellation répond à un besoin de terrain.

Il y a une série de réponses que vient de nous préciser M. le Ministre. Il faut toujours dire ce qui va avant de dire ce qui ne va pas. Je pense que vous avez donné une série d'éléments, notamment sur le timing, avec votre deuxième lecture dans un mois. Par contre, on ne sait pas si vous avez comme objectif de clôturer ce décret pour le mois de mai. Aurez-vous le temps ? À mon avis, cela devient un peu juste maintenant. Cela dépendra aussi de la manière dont notre parlement tiendra ses travaux, jusqu'à la fin ou pas. Cela me paraît quand même un peu court pour aboutir.

Dans vos réponses sur l'adressage, vous ne me convainquez pas, mais vous n'en serez pas étonné. Je pense vraiment que les ALE pourraient continuer à travailler avec un public qui s'adresse de manière spontanée à leurs services. C'est une réalité. Si le FOREm voit passer 80 000 demandeurs d'emploi par année, cela en fait 120 000 demandeurs d'emploi qui n'y passent pas et cela fait, sur le fond, soit que l'on remet des moyens complémentaires au FOREm pour voir les 200 000 demandeurs d'emploi et la manière dont on pourrait les aider, peut-être en les adressant à l'ALE ; mais, si l'on ne donne pas de moyens supplémentaires, si l'on n'augmente pas la capacité du FOREm à voir tous ces demandeurs d'emploi, il y a une difficulté de fermer les portes et de dire : « Vous devez absolument passer par le FOREm avant de venir vous adresser à l'ALE ». Là, contrairement au principe de simplification, vous complexifiez, vous rendez le chemin plus difficile, vous privez aussi de liberté une série de demandeurs

d'emploi. Je pense vraiment que l'idée de l'adressage n'est certainement pas la meilleure des idées que vous avez eues.

Sur la suppression des sections « titres-services », les avis sont assez unanimes sur le terrain. Le maintien des activités « titres-services » dans cet espace a tout son sens compte tenu des structures concernées et compte tenu du profil du public concerné, qui ne pourrait pas aboutir dans des sociétés titres-services de type commercial.

Sur la plateforme numérique, vous me répondez que vous avez tous vos apaisements, qu'elle est adéquate, pertinente. Les données sont non accessibles, il faut vraiment vérifier vos informations, ce qui percole du terrain n'a pas l'air de répondre aux caractéristiques que vous émettez ici aujourd'hui.

Je pense vraiment qu'il y a une base légale et que, préalablement à tout échange d'informations, il faut garantir le secret professionnel et le respect de ce règlement général pour la protection des données.

Sur la limitation du nombre d'heures, je pense que la situation la plus fréquemment rencontrée, c'est la question des écoles.

Vous avez dit que vous aviez des propositions. Elles ne sont évidemment pas portées à notre connaissance. J'espère qu'elles répondent aux besoins du terrain.

Sur l'intercommunalité, je ne suis pas sûre que vos arguments soient extrêmement pertinents. Nous retournerons vers le terrain pour savoir ce qu'il en est.

Les avis reçus précisent que les critères choisis ne sont pas extrêmement pertinents et que d'autres réalités pourraient être prises en compte. Sur la composition des instances, j'entends que c'est le Comité de concertation du FOREm qui reprendra la compétence. Je laisse le soin aux acteurs de terrain de réagir à cet égard. Sur l'ensemble de vos réflexions, je ne suis pas persuadée de la pertinence de vos remarques. Derrière ce secteur, ce sont des milliers de personnes, parfois très fragilisées, qui nécessitent un accompagnement extrêmement particulier et cet accompagnement ne peut leur être offert de manière pertinente que si et seulement s'il existe un dispositif cohérent, efficace et efficient – terme que vous semblez utiliser souvent – mais surtout, je pense, cohérent et pertinent par rapport aux besoins du terrain. Je ne dirais qu'une chose, Monsieur le Ministre, revoyez votre copie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Lejeune.

M. Lejeune (MR). - Madame la Députée, je ne pensais être le porte-parole de personne. Je suis ici député, au même titre que vous. Je ne pensais pas qu'au sein de cette commission, qu'au sein du Parlement, il y avait un droit d'aînesse et qu'il y avait des remarques à prendre ainsi de personnes qui ont décidé de faire de la

politique leur carrière. Je pense qu'il est très bon, qu'il est peut-être très sain que des personnes aussi de la société civile puissent participer à ce type de débats et je n'ai, à ce titre-là, de leçons à ne recevoir de personne.

Quant à l'agressivité, je pense que tout un chacun ici peut remarquer que je ne manifeste aucune agressivité et puisque tout est enregistré, il suffira de revenir sur ce que j'ai dit pour constater qu'il ne s'agissait – et, vous le savez – en rien d'une attaque ad hominem, mais bien d'une remarque faite sur la forme. Forme que vous devriez connaître mieux que personne au sein de cette assemblée, mais que vous feigniez effectivement de méconnaître.

Je ne vais bien sûr pas me laisser enfermer dans ce discours qui tient plus du jeu politique que de la vraie préoccupation des gens qui sont dans la précarité. Dans le cadre de tout ce que vous avez dit, et par rapport aux remarques et aux interrogations, je pouvais souscrire à pas mal de choses qui ont été dites. Cela ne me posait véritablement aucun problème. Si tant est que vous soyez tellement intéressée par la situation des personnes que vous décrivez, je pense que vous ne vous seriez pas exprimée comme cela. Pas exprimée comme cela, en tout cas, et à tout le moins, dans le dernier paragraphe de votre interpellation. Pourquoi ? Parce que ce dernier paragraphe était particulièrement dédaigneux et offensant. Il ne relevait en rien de ce que l'on pourrait appeler une série de questions posées, voire d'une interpellation.

Par ailleurs, et j'en terminerai-là, je salue quand même la réponse du ministre qui, comme à son habitude, fait preuve d'une transparence totale alors que – et, je le répète, eu égard à l'incongruité de l'interpellation – il n'était en rien tenu d'être aussi clair et aussi précis. Je suis également content, mais pas surpris, du fait que ce dossier suit son cours tenant compte des interrogations des uns et des autres, et notamment du secteur de l'enseignement duquel je suis proche. J'entends que le ministre travaille d'arrache-pied contre l'enlèvement des personnes qui sont dans la précarité, et cela me réjouit particulièrement. Merci.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Madame la Présidente. Je ne pensais pas m'exprimer sur la forme de votre intervention, Monsieur Lejeune, mais ce que vous dites m'étonne quand même. Je suis étonnée de la réponse que vous faites maintenant et de pouvoir juger effectivement de l'incongruité de l'interpellation d'une collègue. C'est une première dans cette commission. Vous avez pris le choix dans votre interpellation de parler à la place du ministre. J'aurais préféré que ce soit le ministre, et le ministre l'a fait en long et en large, suffisamment. Il n'avait pas besoin de la façon dont vous vous êtes exprimé en début. Vous aviez à vous joindre à l'interpellation, comme je l'ai fait, en posant

des questions sur le fond et pas à vous exprimer sur la réaction ou le positionnement d'une collègue, quelle qu'elle soit. Je pense que j'aurais la réaction envers n'importe qui dans cette assemblée.

Cela étant, je remercie le ministre de sa longue réponse. Comme toujours, il nous donne toute une série d'informations qu'il convient et conviendra, pour nous, de croiser avec ce qui nous revient du terrain par rapport aux craintes et aux interpellations qui viennent. Monsieur le Ministre, à nouveau, il n'est pas incongru... vous me reprochez de prendre en compte les avis, forcément, c'est sur ces avis-là. On ne peut pas vous interroger sur vos intentions alors je vous demande si vous avez déjà pu avoir et donner des suites aux réponses que vous avez eues et ce que vous pensez des différents avis qui vous ont été remis. C'est la manière dont nous avons la possibilité de faire venir ce point en échange et en débat, ici au Parlement, dans cette commission, pour à la fois connaître les évolutions et les avancées éventuelles dans votre réflexion, mais aussi pouvoir revenir en lien avec le terrain qui nous interpelle.

Je voudrais noter à nouveau la difficulté devant laquelle on est, devant une réforme qui est proposée. Je l'ai dit et je pense que tout le monde est d'accord pour dire qu'elle est utile et nécessaire, qu'elle doit aller dans un sens d'un meilleur fonctionnement et d'un meilleur soutien in fine aux demandeurs d'emploi. Que tout cela se mette en place sans une évaluation. C'est un peu votre marque de fabrique, c'est d'avancer peut-être avec des évaluations, mais qui ne nous sont pas connues ou des évaluations partielles qui donnent des éclairages biaisés de la réalité de terrain. Dès lors, je pense important que cette évaluation puisse avoir lieu. Nous l'avons demandée, nous l'avons fait faire dans toute une série de champs. Je pense notamment aux titres-services. À l'époque, nous avons eu des évaluations et des cadres montrant les tendances, les impacts des politiques mises en œuvre du dispositif. C'est donc ce genre d'évaluations qui nous seraient nécessaires. Et, je pense tant à vous qu'à nous pour comprendre la pertinence et l'efficacité de la réforme envisagée.

Je reste dubitative sur une série de points. Je ne vais pas être trop longue, Madame la Présidente, je voudrais juste évoquer la question des titres-services.

Mme la Présidente. - Vous aviez deux minutes.

(Rires)

Elles sont déjà dépassées.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Oui, je sais.

Mme la Présidente. - Je suis souple parce que c'est un débat important.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci. Je vous reconnais bien-là.

Je voulais évoquer le fait que vous dites que les titres-services peuvent continuer avec une entité juridique différente qui serait agréée et c'est là évidemment qu'une des inquiétudes existe de faire rentrer le dispositif titres-services dans des entreprises juridiques de type commerciales alors qu'elles disposent actuellement d'un statut d'entreprises à caractère public. C'est très différent pour les personnes les plus éloignées de l'emploi et les personnes qui sont employées dans ces dispositifs sont particulièrement accompagnées. Les ALE qui ont une section de ce type-là nous expliquent bien l'accompagnement et le suivi qu'elles font de ces personnes qui sinon ne pourraient pas rentrer dans un cadre commercial pur. J'attire alors votre attention notamment sur ce point. L'adressage en est un autre sur lequel nous reviendrons, mais, effectivement, nous attendons, comme tout le monde, j'imagine, les versions ultérieures de votre projet de texte.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). - Je voudrais réagir par rapport à l'intervention de notre collègue et tout de même signaler qu'un député n'a pas à rendre un avis sur la forme de l'intervention d'un de ses collègues et que, par ailleurs, se permettre un jugement de valeur est assez hallucinant ici dans notre enceinte, de traiter l'intervention d'incongrue est plutôt déplacé, me semble-t-il. En forme de transparence, puisque vous faites le porte-parole du ministre, nous n'avons pas le droit de recevoir une copie de la réponse de M. le Ministre. La transparence est quand même plutôt variable dans son expression.

Mme la Présidente. - Madame la Députée, tout sera dans le compte rendu comme d'habitude.

Mme Tillieux (PS). - Tout à fait. Ce sera dans le compte rendu, mais l'expression...

Mme la Présidente. - Madame la Députée, tout sera dans le compte rendu.

Mme Tillieux (PS). - ... n'a pas été distribuée au député donc quand on parle de transparence, il faut aller jusqu'au bout. Ce n'est pas le cas. Je souhaitais que ce soit inscrit.

Mme la Présidente. - Non, Madame la Députée, il n'y a pas de droit à recevoir la réponse.

Mme Tillieux (PS). - Pas de droit, mais il y a aussi l'opportunité de le faire...

(Réaction d'un intervenant)

Mme la Présidente. - Vous n'avez pas la parole, demandez-la.

Mme Tillieux (PS). - ... pour une interpellation comme celle-ci qui est importante, me semble-t-il. Je souhaitais pour le compte rendu, dire toute...

Mme la Présidente. - Nous vous avons entendu.

Mme Tillieux (PS). - ... vos positions à des expressions du type de celle de mon collègue MR aujourd'hui.

Mme la Présidente. - L'incident est clos.

FAIT PERSONNEL

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Fait personnel, simplement, parce que je ne peux accepter une critique par rapport à la transparence. Vous avez reçu une réponse à toutes vos questions, je vous ai déjà souvent posé des questions quand vous étiez ministre, Madame Tillieux, je n'avais pas le dixième du quart des informations que vous avez eues, aujourd'hui, premièrement. Et deuxièmement, je ne m'en tiens pas – et c'est une règle – pas toujours à la question écrite que vous recevez ; je sors de cette question écrite et donc je ne voudrais pas qu'à l'égard de la presse ou quoi, vous envoyiez des choses qui ne sont pas complètes et des choses que j'ai dites et qui ne seraient pas répercutées par après. Si je m'en tenais spécialement à la réponse écrite, pas de problème mais au moment où je sors de la question écrite qui vous est transmise, j'estime qu'on peut attendre d'avoir le compte rendu pour utiliser cette réponse. Je ne vois vraiment pas en quoi c'est un manque de transparence.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Députée.

Mme Tillieux (PS). - Oui, si vous en dites plus, c'est très bien. Donc, vous pourriez distribuer le moins, c'est-à-dire le texte que vous avez sous les yeux. Voilà, c'est juste une question de transparence.

Mme la Présidente. - L'incident est clos.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES DERNIERS CHIFFRES RELATIFS AU MARCHÉ DU TRAVAIL »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de

l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les derniers chiffres relatifs au marché du travail ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). - Monsieur le Ministre, le FOREm vient de publier ces chiffres relatifs au marché du travail. Certaines communes, proches des axes routiers ou des grandes villes affichent des taux de demandeurs d'emploi plus bas que d'autres villes, isolées géographiquement. Même si les chiffres du chômage sont, globalement, en baisse, depuis 2014, force est de constater que le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés est encore beaucoup trop élevé dans notre Région. Ainsi, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, des communes comme Viroinval souffrent de leur situation géographique trop éloignée des agglomérations urbaines. Viroinval affiche un taux de demandeurs d'emplois inoccupés de 17,4 %, contrairement à Mettet ou Sombreffe, par exemple, proches de grandes villes, bien servies par les réseaux routiers qui avoisinent, eux, les 8 %. Avez-vous réalisé un *screening* précis des communes wallonnes en difficulté ? Comment comptez-vous cibler les politiques d'emploi pour qu'elles répondent aux réalités socioéconomiques et géographiques locales ? Le FOREm vous a-t-il remis un rapport détaillé sur les solutions à apporter à ces constats ? Lorsque l'on voit, corolairement, en Flandre, que l'Union des entreprises - VOKA - et l'organisation patronale multisectorielle - AGORIA - se tournent vers le Maroc pour embaucher des informaticiens, pour pallier les 4 000 emplois qui ne sont pas pourvus dans le secteur, on peut vraiment se poser des questions sur les relations dans les politiques d'emploi, entre les deux Régions de notre pays.

Monsieur le Ministre, quels contacts ont été pris avec votre homologue pour que la Flandre se tourne davantage vers de la main-d'œuvre qualifiée wallonne plutôt qu'au-delà de nos frontières ? Des formations adéquates pourraient-elles être mises en place pour que nos demandeurs d'emploi bénéficient de compétences attendues sur le marché de l'emploi flamand, principalement dans les communes connaissant des taux de chômage les plus élevés ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, l'analyse des chiffres du FOREm met en lumière que les communes présentant les taux de chômage les plus élevés présentent également une part plus importante de demandeurs d'emploi cumulant une faible qualification, une durée d'inoccupation de minimum deux ans. Ainsi, au-delà de la localisation géographique, ces deux critères ont un impact très important sur le taux de chômage élevé et le faible taux d'emploi. Il est essentiel

d'adopter une politique d'accompagnement de proximité, afin de mobiliser les demandeurs d'emploi. Le FOREm, de par la décentralisation de son offre de service, 60 maisons de l'emploi, 12 CEFO, doit mettre en œuvre un tel accompagnement mais l'on peut aussi se poser la question de l'efficacité, de l'optimisation de la politique de proximité par rapport à cette décentralisation, qui a un coût important.

Par contre, en termes d'insertion, il est important d'élargir l'horizon des possibles demandeurs d'emploi, que ce soit en termes de métier comme en termes de mobilité. Il faut maximiser les pistes d'insertion pour les demandeurs d'emploi et ne pas se cantonner à un métier, parfois, très peu porteur, dans une zone géographique parfois fort limitée. C'est tout le programme, aussi, de l'orientation dans les formations des métiers en pénurie de main-d'œuvre.

Concernant la situation en Flandre, avec un taux de chômage de 6 %, celle-ci est confrontée à des pénuries de main-d'œuvre majeures et encore bien plus importantes que chez nous. La Flandre constitue, dès lors, une réelle opportunité pour les demandeurs d'emploi wallons, à qui s'offrent des occasions de plus en plus nombreuses de trouver de l'emploi en Flandre. Ces opportunités se traduisent en termes de chiffres. Les équipes mobiles du FOREm ont pris en charge plus de 4 000 demandes flamandes, et près de 110 000 offres d'emploi du VDAB ont été diffusées sur le site du FOREm, en 2018.

Dès lors, j'ai renforcé nos collaborations avec cette Région, notamment en signant un protocole d'accord avec M. le Ministre Muylers, en février 2018. Les actions menées se répartissent sur deux axes :

- le renforcement de la stratégie de promotion de la mobilité interrégionale des demandeurs d'emploi wallons vers les entreprises flamandes en recherche de collaborateurs. Dans ce cadre, à titre d'exemple, le projet Westvlees a permis de former des demandeurs d'emploi wallons aux métiers de découpeurs et de désosseurs ; une reconduction de ce projet est en cours d'analyse pour un lancement mi-2019. Par ailleurs, bien que la connaissance du néerlandais représente un atout indéniable, elle n'est pas toujours indispensable, la preuve en est avec le site web - « vousetteslesbienvenus » - qui vise à proposer des offres de stage et d'emploi en Flandre orientale. Et ce, sans que la connaissance du néerlandais ne soit exigée ; nous avons, une collaboration forte avec le VOKA pour qu'il puisse relayer, aussi, ces informations auprès de ses entreprises membres ;
- deuxième élément, c'est la révision du plan Langues et, dans ce cadre, j'ai insisté pour que l'entreprise soit davantage exploitée comme terrain d'apprentissage des langues. Beaucoup d'employeurs nous certifient que la langue - ou la connaissance de la langue néerlandaise - n'est pas

un préalable à l'engagement de toute une série de personnes.

Voilà des actions très concrètes par rapport à la mobilité interrégionale.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). - J'encourage M. le Ministre à poursuivre en ce sens. Je trouve assez étonnant que la Flandre fasse appel à des demandeurs d'emploi au-delà des frontières de notre pays, alors qu'il y a un réservoir et un gisement de demandeurs d'emploi chez nous. N'y a-t-il pas moyen de s'entendre sur les possibilités de formations adaptées aux emplois à pourvoir en Flandre ? Je crois qu'il faut poursuivre dans la voie que vous avez entreprise, Monsieur le Ministre.

**QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA
DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR
DÉLÉGUÉ DE L'UNION WALLONNE DES
ENTREPRISES (UWE) SUR L'INADÉQUATION
ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE SUR LE
MARCHÉ DU TRAVAIL »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la déclaration de l'administrateur délégué de l'Union wallonne des entreprises (UWE) sur l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). - Monsieur le Ministre, le CEO de l'Union wallonne des entreprises a fait une sortie de presse plutôt remarquée sur l'emploi et la formation, il y a quelques jours. Au niveau de la formation de nos jeunes, ils tirent la sonnette d'alarme sur l'inadéquation entre compétences attendues par les entreprises, et compétences réelles de nos demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Il est inadmissible que 30 000 postes soient encore vacants alors que le taux de chômage même s'il diminue trop souvent - au détriment des CPAS d'ailleurs - reste encore élevé. Monsieur le Ministre, vous aviez fait des métiers en pénurie votre cheval de bataille. Nous connaissons, aujourd'hui, 50 % d'emplois vacants de plus qu'il y a un an, comment expliquez-vous cette inadéquation croissante entre l'offre et la demande ? Que compte-vous impulser comme politique pour que les programmes de formation répondent aux besoins du marché ? Selon l'Union wallonne des entreprises, la solution réside, entre autres, dans la formation en alternance. Quand nous savons que, près de huit

apprentis certifiés sur 10 trouvent un emploi, dans un délai de six mois, ou se dirigent vers une formation de chef d'entreprise, l'alternance constitue véritablement une voie royale vers l'emploi. Pour faire de cette filière d'excellence un choix réfléchi, nous devons augmenter le nombre de jeunes qui se dirigent vers cette filière de manière positive, et non par défaut, mais aussi augmenter le nombre d'entreprises qui ouvrent leurs portes aux jeunes dans le cadre de stages. La situation à laquelle les jeunes sont confrontés est inacceptable. Ils souhaitent se former mais ils ne trouvent pas de lieu de stage, et pourtant, lors de la signature du premier Pacte pour l'emploi et la formation en Wallonie, en juin 2016, les employeurs, par la voie de l'Union wallonne des entreprises, avaient pris un engagement fort : doubler le nombre de places de stage en entreprise. Vous aviez, d'ailleurs, exprimé vos ambitions en la matière.

À cet égard, Monsieur le Ministre, pourriez-vous faire le point de l'évolution de ces dossiers et préciser où en sont les actions de sensibilisation des grandes entreprises à l'accueil d'apprenants ? Combien d'entreprises ont été sensibilisées, depuis la signature de ce pacte ? Quelle est la réceptivité et la tendance sur le terrain, aujourd'hui, en fonction des différents secteurs d'activité ? Combien de nouvelles places ont été, effectivement, proposées aux stagiaires en 2017 et 2018 -, en distinguant les entreprises des services publics ? Où en est le projet de plateforme de l'OFFA, qui vise la rencontre entre l'offre de place de stage et la demande de stagiaires en alternance au niveau francophone ? Comment comptez-vous augmenter encore le nombre d'entreprises prêtes à s'engager dans la formation d'un jeune ? Quel budget allez-vous consacrer afin d'atteindre un nombre de places de stages équivalents à la demande ? Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, il ne m'appartient pas de juger la polémique qui s'est installée dans la presse entre l'Union wallonne des entreprises (UWE) et le FOREm. Je regrette parfois la multitude des déclarations des uns et des autres.

J'en appelle tout simplement à ce que chacun puisse faire son travail, là où il est, que le FOREm soit le plus proactif à résoudre les problèmes que nous rencontrons au niveau de la formation, au niveau des métiers en pénurie, rappeler que l'Union wallonne des entreprises (UWE), c'est bien de critiquer le FOREm, mais qu'avec les syndicats, elle fait partie du Comité de gestion et qu'il y a une gestion paritaire du FOREm.

L'Union wallonne des entreprises s'exprime dans la presse, c'est très bien. Je souhaiterais qu'elle s'exprime davantage au sein du Comité de gestion de l'entreprise, mais je trouve aussi que, à un moment donné, en

réaction, empêcher et interdire les membres du FOREm à aller aux vœux de l'Union wallonne des entreprises (UWE) est un peu stérile aussi et ne va pas nécessairement dans un sens constructif. Je le dis souvent – et vous avez abordé la formation en alternance –, le problème de formation et d'éducation est un enjeu essentiel pour l'ensemble des formations politiques, pour l'ensemble des acteurs qui ont un rôle à jouer sur le terrain. On va avoir besoin de personnes de plus en plus formées, de plus en plus qualifiées. Je pense que l'on ne mesure pas l'enjeu par rapport à l'évolution du marché du travail, l'évolution des métiers.

J'essaie de travailler là où je peux le faire, mais croire que l'on va régler cela sans aborder la coresponsabilité du politique, des opérateurs publics, des opérateurs de formation, des opérateurs de l'enseignement, des syndicats, du monde de l'entreprise, que chacun assume aussi sa part de responsabilité dans cet enjeu, je pense que c'est ainsi que l'on pourra y arriver. Voilà. Excusez-moi d'avoir fait une petite parenthèse, mais, parfois, cela a le mérite d'être dit.

Je reste convaincu de l'importance de partir des besoins du marché, singulièrement dans le cadre de la lutte contre les pénuries de main-d'œuvre.

Ainsi, dans le cadre de l'action « Coup de poing pénurie », fin 2018, le FOREm avait déjà réceptionné 25 demandes d'entreprises, essentiellement pour les métiers de la construction et ceux du secteur agroalimentaire. L'industrie technologique et le secteur informatique se sont également manifestés.

Récemment, j'ai été chez NRB pour le lancement de leur programme de formation sur mesure. L'action « Coup de poing pénurie » répond à un vrai besoin des entreprises et, pas plus tard que la semaine dernière, j'étais avec des entreprises à l'aéroport de Liège avec, également, le FOREm, où l'on peut être, là aussi, très réactifs et très proactifs dans la formation de toute une série de demandeurs d'emploi, ce qui correspond aussi à un besoin important des entreprises dans notamment le secteur de la logistique autour de l'aéroport de Liège. Donc, quand il y a des actions qui fonctionnent, qui marchent, je pense que c'est important aussi de les relayer et de le dire, parce que c'est en collaborant ainsi que l'on sera le plus performant.

Les secteurs professionnels ont également sensibilisé leurs entreprises aux mesures prises dans le cadre de la lutte contre les pénuries et, je le redis, c'est important de sensibiliser les fédérations interprofessionnelles, intersectorielles, pour ne pas que l'on se contente de dire : « Il y a autant de centaines de milliers d'emplois ».

Non ! À un moment donné, soyons concrets. Faisons un *matching* entre l'offre et la demande. Voyons le problème qui se pose et voyons comment on peut

répondre à cette attente, à ce besoin. C'est cela, le sens des opérations « Coup de poing pénurie » de main-d'œuvre.

Par rapport à un premier bilan quantitatif, il sera fait en partenariat avec les secteurs, le FOREm et l'IFAPME. Il est trop tôt, aujourd'hui, pour avoir un premier bilan quantitatif fiable.

Le deuxième volet de vos questions concerne la plateforme de l'OFFA : les deux premières phases de développement seront en production pour avril 2019. La plateforme permettra ainsi de centraliser les données relatives aux contrats d'alternance, de gérer les agréments d'entreprises et les incitants financiers à l'alternance de manière dématérialisée.

Concernant le volet de gestion de l'offre et de la demande de stage, l'outil, tel que développé, permettra une visualisation des contrats en cours dans les entreprises, des entreprises agréées par croisement avec des données sectorielles. Il permettra à l'OFFA, avec les coaches sectoriels et les opérateurs de formation, de définir des stratégies de promotion de l'alternance et d'extension de l'offre de places de stages, y compris sur le terrain.

Toujours dans le cadre de la plateforme de l'OFFA, un budget de 150 000 euros a été dédicacé, en 2018, au développement du site web de l'alternance. Une première monture sera accessible dans le courant du second trimestre de cette année.

De son côté, l'IFAPME indique avoir sensibilisé plus de 2 000 entreprises à la formation en alternance depuis la signature du pacte. De plus, ce sont plus de 500 places de stages supplémentaires qui ont été proposées aux candidats entre fin 2016 et fin 2017. Les administrations publiques représentent moins de 1 % de ces offres de formation. Les chiffres de 2018 ne sont, à ce jour, pas encore consolidés, mais la même tendance positive est observée.

Enfin, en termes de budget, le Gouvernement wallon a consolidé celui alloué à l'IFAPME. Cependant, bien plus que le budget, ce sont les actions volontaires et proactives vers les entreprises qui permettront d'augmenter le nombre de places pour les apprenants. Il faut renforcer les partenariats mis en place avec les entreprises et viser l'excellence dans nos pratiques. C'est ce que je disais par rapport à la responsabilité des uns et des autres. Je ne m'en suis d'ailleurs jamais caché et, chaque fois que je m'adresse devant un public, peu importe ce public, le discours est toujours le même.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). - Là où je peux vous rejoindre, Monsieur le Ministre, c'est sur la question de la coresponsabilité. S'exprimer dans la presse est une chose ; s'exprimer à l'interne des outils de gestion du FOREm en est une autre, et non seulement s'exprimer,

mais agir ! Je pense que l'on attend depuis longtemps que l'Union wallonne des entreprises (UWE) se lance dans la sensibilisation, l'information de l'ensemble de l'entreprise et des entrepreneurs, qu'ils ont un rôle à jouer pour mieux former la main-d'œuvre, que le FOREm, seul, ne saura pas aboutir dans cet objectif ambitieux et que nous avons besoin des entreprises. Donc, avec vous, je suis totalement d'accord sur l'idée de la coresponsabilité.

Sur le nombre de places de stages, je vous remercie pour les réponses, même si l'on n'a pas de chiffres extrêmement précis. Vous me dites : « 500 places supplémentaires ». C'est bien, mais c'est encore fort peu. Nous avons besoin de plus de jeunes en alternance, de plus de jeunes dans les métiers, là où on les attend pour faire de l'activité économique sur notre territoire wallon, une vraie réussite dans les secteurs que vous avez cités : l'agroalimentaire, la construction. On attend énormément de techniciens. On attend énormément de compétences. Il y a encore des efforts à faire.

Je vous encouragerai en ce sens. N'hésitez pas à faire passer le message. N'hésitez pas, aussi, à concerter avec le secteur de l'enseignement. Vous savez qu'il faut, dès le plus jeune âge, faire percoler l'idée que tous les métiers sont utiles, que tous les métiers valent la peine d'être testés et, pourquoi pas, de poursuivre l'idée des stages pour les jeunes pendant les vacances de Pâques, dans les entreprises. Je pense que les faire toucher les métiers leur permet aussi de se rendre compte de la réalité de terrain et de pouvoir faire percoler, finalement, l'envie de s'engager dans une formation bien utile pour notre activité.

Je vous demande de continuer dans cette voie.

**QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE
NOMBRE ÉLEVÉ D'HOMMES DE PLUS DE
50 ANS AU CHÔMAGE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le nombre élevé d'hommes de plus de 50 ans au chômage ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). - Monsieur le Ministre, si le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés baisse depuis 2014, les derniers chiffres du chômage montrent que les seniors sont les plus durement touchés par le sous-emploi et le chômage de longue durée.

Selon les statistiques du FOREm, 26 % des personnes sans emploi ont plus de 50 ans et sont à 52 % des hommes dont 45 % sont diplômées au minimum de l'enseignement secondaire du deuxième degré.

Les jeunes de moins de 25 ans ne sont pas mieux lotis : ils représentent la seconde catégorie la plus touchée avec 19 % d'entre eux sans emploi.

À l'heure où les carrières sont allongées, où la précarité des plus de 50 ans augmente, quelles politiques ciblées de mise ou de remise à l'emploi comptez-vous impulser pour ce public cible ?

Que comptez-vous mettre en œuvre en termes de protection et d'accompagnement des seniors, comme le préconise l'OCDE ?

Enfin, quels objectifs chiffrés de mise à l'emploi comptez-vous atteindre d'ici la fin de l'année pour les moins de 25 ans et les plus de 50 ans ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, le taux élevé du chômage des jeunes est en effet inacceptable. Ce n'est toutefois pas par manque de moyens mobilisés pour répondre à ce problème. Bien au contraire. Que ce soit en termes d'opérateurs d'insertion – le FOREm, les CISP, les MIRE, les appels à projets du FOREm –, en termes d'opérateurs de formation, en termes de dispositif, de stages, d'essais métiers, *job coaching*, de financement – fonds européens extrêmement importants dans le cadre de la garantie jeunesse – ou en termes d'aides à l'emploi – impulsion de moins de 25 ans, emploi jeune non marchand, convention premier emploi. La Wallonie regorge de leviers d'actions pour insérer nos jeunes. Ce n'est pas non plus par manque d'opportunité d'emplois puisqu'on dénombre 88 métiers en pénurie et plus de 30 000 emplois non pourvus en Wallonie. La Flandre en quasi plein emploi, souffre d'une pénurie de plus en plus importante de main-d'œuvre. Il y a plusieurs problèmes et notamment le manque d'efficacité des dispositifs parfois de formation, du manque de cohérence, de lisibilité, de l'absence de logique de résultat. Je ne rappellerai pas ici l'ensemble des mesures que j'ai prises et que je compte encore prendre pour y remédier.

Pour que toutes ces mesures portent leurs fruits, il faut aussi un réel changement dans les mentalités et plutôt que de vouloir détourner les jeunes des métiers en pénurie, il faut les inciter à s'y former. Quand on dit qu'il y a une coresponsabilité, vous avez souligné après ma réponse, la responsabilité aussi dans les propos que l'on peut tenir au niveau de l'Union wallonne des entreprises. La responsabilité est aussi du FOREm.

Quand des messages venant directement du FOREm de dire : « Oui, mais les emplois en pénurie de main-d'œuvre, c'est difficile, car les jeunes Wallons ou Wallonnes ne veulent plus être maçons, mécaniciens, boulangers, bouchers, car c'est difficile. Ce ne sont pas des messages acceptables venant des opérateurs de formation. Je le dis et le répète. Cela ne va pas. C'est à un moment donné justifié. Que des jeunes ne fassent pas une démarche dans toute une série de métiers en pénurie de main-d'œuvre. Je rappelle qu'on ne les oblige pas à suivre une formation dans un métier en pénurie de main-d'œuvre. Non, on leur demande, on les incite à suivre une formation dans un des 80 métiers en pénurie de main-d'œuvre ou critiques. Ce n'est pas la même chose et le même message. Je le dis et le répète : ce n'est pas grave d'avoir des diplômes universitaires ou de hautes écoles. Ce n'est pas grave d'avoir eu un parcours de formation un peu chaotique, mais c'est indispensable à ces jeunes en décrochage ou en difficulté, de les orienter, de les conseiller, qu'ils apprennent un métier, qu'ils apprennent à aimer un métier pour insérer le marché du travail sans quoi on est alors dans une position de fatalité de dire : « On a des jeunes de 20 ans, de 22 ou de 27 ans et on ne sait pas les réinsérer sur le marché du travail ». C'est difficile pour certains qui sont éloignés. Il y a du travail en amont, mais tout politique doit avoir cet objectif de les ramener sur le marché du travail.

Pour les chômeurs âgés, la situation est plus complexe. L'évolution du marché de l'emploi, ces dernières années, s'est accélérée. Le modèle a changé. Les carrières à vie dans la même entreprise, dans la même fonction ou au même poste se raréfient. La digitalisation est venue bouleverser ce modèle et impacte de plein fouet nombre de personnes de plus de 50 ans qui n'ont pas pu intégrer ces changements et à l'avenir, encore plus qu'aujourd'hui, la formation continue des travailleurs sera indispensable vu les enjeux du numérique, les enjeux de la digitalisation. Certains métiers vont disparaître, d'autres vont apparaître. Il y aura probablement plus de postes de travail demain encore, mais les métiers vont évoluer dans tous les secteurs. Par rapport aux publics de plus de 50 ans, on est encore en capacité de travailler, pour la plupart. On peut avoir des exceptions, mais je voyais qu'on commence à parler des publics de plus de 45 ans. Cela m'effraie un peu à titre personnel, car j'ai 50 ans et je me dis que je suis déjà dans un public ciblé et vieux pour retrouver du travail.

Des actions ciblées doivent être mises en place pour renforcer les chances de réinsertion de ces publics, notamment en termes de reconversion ou de réorientation, mais la tâche n'est pas simple. Des exemples comme des reconversions réussies à la suite de la fermeture de Caterpillar sont encourageantes. La formation continue est devenue la clé du maintien dans l'emploi. À tout moment de leur carrière, les travailleurs doivent s'assurer qu'ils disposent des compétences nécessaires au marché de l'emploi. La formation

continue constitue un axe qu'il faut renforcer si l'on veut éviter que des personnes se fassent exclure du marché en fin de carrière et là aussi, on doit pouvoir travailler avec le monde de l'entreprise, avoir un discours franc et direct, pouvoir expliquer que, parfois, des travailleurs un peu plus âgés ont une expertise, un savoir-faire, une expérience que l'on peut mettre aussi au profit de l'entreprise notamment dans le cadre de la formation de plus jeune. Cela me semble être un élément et un enjeu aussi important pour l'avenir.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). - J'entends M. le Ministre, mais on n'a pas encore intégré l'idée que les seniors, aujourd'hui, sont le public cible à travailler dans le cadre d'accompagnement et de potentielle reconversion professionnelle. On a mis en place des politiques ciblées pour le public des jeunes et finalement, on n'a pas focalisé sur les seniors ou assez peu.

Or, aujourd'hui, ces seniors – si l'on peut dire senior à partir de 45 ou 50 ans. Chacun placera la barre où il faut – par rapport au marché de l'emploi se sentent discriminés.

J'imagine que vous comme moi, vous croisez des demandeurs d'emploi qui vous sollicitent en demandant quelle est la procédure qu'elle pourrait mettre en œuvre pour retrouver la voix de l'emploi et pour eux, c'est d'échec en échec, car c'est chaque fois l'âge mis en avant pour dire : « On préfère prendre un junior qu'un senior ». C'est une réalité sur le terrain. C'est une difficulté d'autant plus grande que les mesures fédérales en lien avec l'âge de la pension repoussé à 67 ans, va encore plus mettre en difficulté ce public qui devient parfois un handicap pour l'entreprise lorsque les connaissances sur la numérisation, la digitalisation, toute l'évolution numérique ne sont pas maîtrisées. On le voit, par exemple, dans des dossiers comme Proximus aujourd'hui avec une volonté très forte d'un *turn over*, d'un roulement de main d'œuvre qui va écarter nécessairement des demandeurs d'emploi qui appartiennent à la tranche des plus âgés. Je vous demanderai donc aujourd'hui de réfléchir à la mise en place de politiques ciblées pour pouvoir venir en soutien de ces seniors en recherche d'emploi. Nous connaissons là, le début d'une large discrimination à l'égard des seniors et nous ne pouvons pas l'admettre. Nous devons travailler à remédier aux difficultés rencontrées par ces demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans.

(M. Dodrimont, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA CHUTE DE LA BELGIQUE DANS LE CLASSEMENT DES PAYS ATTRACTIFS POUR LES TALENTS PROFESSIONNELS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la chute de la Belgique dans le classement des pays attractifs pour les talents professionnels ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). - Monsieur le Ministre, l'IMD Business School vient de publier son étude consacrée à l'attractivité des différents pays du monde vis-à-vis des talents.

Sans surprise, la Suisse affiche une aptitude exceptionnelle en ce qui concerne la gestion de son réservoir de talents. Elle reste au premier rang pour la 5e année consécutive. La Belgique, quant à elle, affiche un net recul en plongeant de la troisième à la 11e place.

L'étude et les recherches de l'IMD évaluent les atouts des différents pays en matière de développement, d'attraction et de rétention des talents en vue de répondre aux besoins des entreprises actives sur leur territoire respectif.

Le rapport soulève que « la Belgique qui était troisième l'an dernier occupe désormais la onzième place. Le pays a en effet perdu six points dans le domaine des investissements et du développement où il se classe huitième. La Belgique conserve toutefois des atouts : ratio d'élèves par enseignant dans l'enseignement secondaire, dépenses publiques consacrées à l'enseignement et le nombre de managers compétents dans le pays ». Le pays figure en 16e position en ce qui concerne l'attractivité et à la 14e place au niveau de la préparation au marché du travail.

Dans le même temps, il est pointé par Eurostat que nous devons davantage investir dans la formation tout au long de la vie puisque seulement 9 % des Belges continuent à se former après leurs études, alors que les travailleurs français ou néerlandais passent la barre des 20 % et que la digitalisation doit se trouver plus rapidement au cœur des cursus de formations et que les liens entre écoles, centres de formation et entreprises doivent être accentués pour nous adapter à l'automatisation grandissante.

Comment développer un vivier de talents en mettant constamment à jour et en affinant les compétences

requis pour répondre aux enjeux économiques et à l'évolution constante de notre société ?

Face à tous ces constats, que comptez-vous mettre en œuvre pour que la Wallonie fasse partie des meilleurs et des plus attractifs pour les talents professionnels, en termes de préparation au marché du travail, de la formation tout au long de la vie et de maîtrise de la digitalisation dans les cursus de formation ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, donner l'opportunité à tout un chacun de développer ses talents est essentiel à la prospérité d'un pays, d'une région, de son économie et du bien-être de sa population.

Dans votre question, vous reprenez deux indicateurs illustrant la capacité de la Belgique à attirer, à développer et à retenir les talents.

Que l'on se situe en formation initiale ou en formation continue, la Wallonie compte de nombreux dispositifs, opérateurs et institutions. Le problème ne réside donc pas au niveau des ressources peut-être, mais au niveau de l'efficacité globale.

Ainsi, si l'étude suisse pointe comme un des points forts de la Belgique son niveau de dépenses publiques en matière d'éducation, il faut toutefois évaluer cette force au regard des résultats. Or, combien de jeunes arrivent-ils aujourd'hui sur le marché du travail avec un diplôme en main, une formation ou des études réussies qui leur ouvrent les portes du marché du travail ? Je rappelle que dans les 206 000 demandeurs d'emploi, 45 % des demandeurs d'emploi ont un niveau d'étude et un diplôme maximum de secondaire inférieur.

C'est la raison pour laquelle, je m'attèle à remettre la bonne gouvernance comme principe de conduite et l'efficacité et l'efficacités comme guide d'action. En l'occurrence, la meilleure manière de s'assurer d'une bonne gestion de nos talents, c'est de les valoriser au mieux sur le marché du travail. Pour cela, il faut renforcer les liens entre la formation et le marché de l'emploi et partir des besoins du marché pour façonner nos talents. Je rappelle que, comme je l'ai dit tout à l'heure, on va avoir besoin sur le marché de notre travail de plus en plus de personnes plus hautement qualifiées, notamment dans les nouvelles technologies, dans la digitalisation, dans le numérique. C'est un enjeu essentiel, mais il faut aussi reconnaître qu'on a aussi beaucoup de talents. Il suffit de voir nos start-up que ce soit ici en Wallonie, mais aussi à Bruxelles et en Flandre. Les étudiants entrepreneurs de plus en plus nombreux. Il y a aussi chez nos jeunes cet esprit d'entreprendre, cette volonté de créer de l'activité qui

est importante et qui est peut-être plus importante encore qu'elle ne l'était dans le passé.

Dans le domaine du numérique, je rappelle entre autres qu'à mon initiative, le Gouvernement wallon a adopté en décembre dernier la stratégie Digital Wallonia pour les années 2019 à 2024, qui comprend bien sûr un axe emploi et compétences. Par exemple, le projet WaliCode fédère les acteurs et les initiatives visant à développer les compétences numériques, particulièrement dans le domaine du coding et de la programmation informatique, de la logique algorithmique et de la robotique. En matière de genre, on a aussi un effort très important à faire en termes de sensibilisation auprès des jeunes femmes, des jeunes filles par rapport aux métiers du numérique puisqu'on voit que plus encore que dans d'autres secteurs, le peu d'intérêt pour la filière numérique, la filière digitale des jeunes filles. Je pense qu'on a vraiment aussi un travail en amont et dès l'enseignement pour sensibiliser les jeunes dames au numérique et à l'importance de la transformation digitale de notre société.

M. le Président. - La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). - Je voudrais remercier M. le Ministre pour sa réponse, dire que l'automatisation grandissante finalement fait opérer un glissement dans les profils recherchés. Dans la réalité, on pense toujours que cette automatisation provoque des pertes d'emploi, alors que ces processus automatisés viennent se substituer à certaines tâches, plutôt que réduire les emplois. Ils en créent de nouveaux, mais ces nouveaux emplois nécessitent un profil différent. C'est cette question du glissement des connaissances qui est aujourd'hui importante à comprendre. Nous devons nécessairement combler cet écart de connaissance auprès des travailleurs. Nous devons les obliger à se réorienter, à s'adapter, à se former tout au long de la vie. Les chiffres statistiques sont impressionnants. Les Français ont une formation tout au long de la vie deux fois plus importante que chez nous en Wallonie. Il est urgent de mettre un axe fort sur cette question de la formation tout au long de la vie et de la faire percoler un peu partout dans notre société.

Puis, deuxième point, c'est toujours cette fameuse collaboration plus étroite que nous devrions entretenir entre le monde de l'enseignement, le monde de la formation et le monde de l'entreprise. Là, je crois aussi que nous nous rejoignons sur certains points, sur une meilleure collaboration, une meilleure entente entre ces différents secteurs.

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE
NOMBRE D'OFFRES D'EMPLOI PUBLIÉES PAR
LE FOREM EN 2018 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Drèze à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le nombre d'offres d'emploi publiées par le FOREm en 2018 ».

La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

M. Drèze (cdH). - Monsieur le Ministre, nous avons connaissance des statistiques du FOREm pour l'année 2018. La tendance est vraiment intéressante et interpellante puisqu'il y a un nombre record d'offres d'emploi, apparemment 450 000 offres, dont 234 000 en Wallonie, qui est à comparer, par exemple, aux un peu moins de 100 000 unités enregistrées en 2014.

Une bonne partie émane de l'intérim, mais assez classiquement aussi de la construction, de la santé, de l'HORECA et de la vente.

Un point particulier concernant le métier de chauffeurs poids lourds qui est le plus recherché parmi les métiers en pénurie, avec près 7 300 offres recensées en 2018.

Je souhaite vous inviter à commenter ces chiffres pour mieux en discerner les causes, sachant aussi que pour les métiers en pénurie le taux d'insertion des demandeurs d'emploi est élevé et est de 73 %.

Monsieur le Ministre, comment interprétez-vous ces chiffres ? Sont-ils le reflet d'une embellie économique, d'une évolution démographique ?

J'entendais récemment Mme Onkelinx indiquer, à partir de Bruxelles, qu'en Flandre, dans les dix années qui viennent, un million de travailleurs allaient se retrouver à la pension. Il y a une évolution démographique qui s'inverse progressivement.

Est-ce l'effet d'un engorgement, c'est-à-dire d'une difficulté croissante de trouver de la main-d'œuvre qualifiée et qui s'accumule avec le temps ? Est-ce aussi peut-être la tendance d'un plus grand nombre d'entreprises à transmettre leurs offres au FOREm, puisqu'on sait que le FOREm n'est qu'un canal parmi d'autres de connaissance des offres sur le marché du travail ? Comment faire la part des choses entre ces différentes explications ?

Que pensez-vous de la première place occupée au niveau des offres pour les chauffeurs poids lourds ? Le

secteur du transport connaît-il un développement particulier ?

De manière plus sensible, l'offre de formation est-elle suffisante ? Combien de formations ont été dispensées ces dernières années pour ce profil de métier ?

Enfin, c'est peut-être aussi l'occasion de faire un bilan intermédiaire sur votre opération coup de poing relative aux métiers en pénurie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, l'objectif des actions coup de poing pénuries est de répondre aux besoins d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises par le biais d'une formation sur mesure clé sur porte, réalisée en partie directement au sein de l'entreprise.

Dans le cadre des opérations coup de poing pénuries, la sélection des candidats demandeurs d'emploi s'opère conjointement entre le FOREm et l'entreprise. Tout demandeur d'emploi est donc effectivement susceptible d'être sélectionné, quel que soit son âge. Je le dis peut-être pour le secrétaire, je réponds aux deux, il y a des éléments des deux questions, comme cela on pourra transmettre aussi à Mme Istaz-Slangen la réponse.

Des tests standardisés, compréhension à la lecture, quatre opérations de base, et cetera, peuvent être préalables à l'entrée en formation, cela dépend des prérequis nécessaires au bon suivi de la formation. Une visite médicale peut également être prévue.

Si les tests sont réussis, les candidats rencontrent un formateur du FOREm pour un entretien de faisabilité.

Ce dernier vise à s'assurer que :

- le projet de formation est réaliste ;
- le projet de formation est faisable, ici et maintenant ;
- le candidat est motivé.

Cet entretien vise également à s'assurer que les candidats sont conscients des changements qui vont s'opérer dans leur vie suite à cette formation : bonne représentation du métier, mobilité, et cetera. Une formation en alternance, c'est une filière qui fonctionne, mais qui est difficile. Il faut aussi le rappeler. Tout ce qui est formation en entreprise est une formation qui peut aussi bouleverser un peu la vie des stagiaires.

Concernant la mise en œuvre concrète de ces formations, un processus a été établi en partenariat avec le FOREm et les secteurs professionnels. Ainsi, la collaboration entre le FOREm et l'entreprise se traduit

dans chaque étape. La première rencontre vise à définir les besoins en termes de nombre de postes à pourvoir et de compétences à acquérir. La deuxième rencontre a pour objectif de décliner le programme de formation, c'est-à-dire, notamment, ventiler les actions de formation entre FOREm et entreprises, définir le calendrier prévisionnel des actions.

La troisième rencontre, quant à elle, concerne la signature de la convention entre le FOREm et l'entreprise, une fois que tous les paramètres ont été définis.

Enfin, des réunions de suivi régulières sont organisées afin de s'assurer de l'évolution des stagiaires et de la bonne mise en œuvre de l'action.

Il est évident que dans un souci d'efficacité, le FOREm part des programmes de formation qu'il met en œuvre et les personnalise aux réalités des entreprises. On n'invente pas un dispositif de formation comme cela, mais on l'adapte vraiment aux réalités et aux besoins de l'entreprise. C'est indispensable afin d'établir un programme de formation cohérent et identifier les moments de formation où il sera le plus opportun que les stagiaires soient en entreprise.

L'entreprise s'engage à embaucher au moins 80 % des candidats ayant réussi leur formation. Il ne lui est pas demandé de se justifier pour les 20 % qui ne seraient pas engagés. C'est souvent une question, même quand la formation est réussie, c'est que le profil ne correspond pas nécessairement au profil de l'entreprise, ce qui n'est évidemment pas perdu, puisque l'objectif est que la personne ait réussi une formation dans un métier en pénurie et pourra peut-être trouver dans une entreprise correspondant plus à son profil de l'emploi.

Je rappelle par ailleurs qu'en accueillant des stagiaires au sein de son entreprise, l'employeur contribue activement à leur formation et y dédie du personnel et du matériel.

C'est le FOREm qui, en collaboration avec les secteurs, met tout en œuvre pour que les candidats ayant réussi, mais n'ayant pas été engagés se voient proposer d'autres opportunités d'emploi. Les secteurs mobilisent les entreprises et les conseillers entreprises du FOREm transmettent des offres d'emploi.

Enfin, le FOREm leur propose également, si nécessaire, un module de recherche active d'emploi au terme de leur formation. Pour rappel, s'agissant de métiers en pénurie, les opportunités d'emploi sont nombreuses.

Concernant, plus spécifiquement, Monsieur Drèze, votre question relative aux chiffres publiés par le FOREm, il est vrai que les intentions de recrutement positives sont corroborées par plusieurs études. Ainsi, selon le baromètre Manpower, les intentions de recrutement continuent à augmenter pour ce premier

trimestre 2019. SD Worx rapporte les mêmes perspectives : 38,6 % des PME wallonnes interrogées envisagent d'engager du personnel au cours de ce premier trimestre. Cependant, la FEB relève que de nombreux secteurs éprouvent de plus en plus de difficultés à trouver les profils recherchés.

Dès lors, l'augmentation des offres d'emploi publiées reflète cette double réalité : une embellie économique durable et les difficultés rencontrées par les entreprises dans le cadre de leur recrutement. Faire la part des choses ne me semble pas l'enjeu essentiel, l'enjeu réside dans la manière dont ces offres d'emploi peuvent être comblées et nous en revenons toujours à la nécessité de mobiliser et de former davantage notre importante réserve de main d'œuvre wallonne.

Concernant le pic de recherches de chauffeurs poids lourds, le secteur du transport se porte bien et progresse depuis plusieurs années. Actuellement, il compte plus de 63 000 travailleurs. L'un des enjeux pour le secteur est de pallier au vieillissement de ses travailleurs. Ainsi, le secteur avance le chiffre de 8000 départs annuels en Belgique. Sachant que la Wallonie représente environ 20 % des activités nationales, ce sont plus de 1600 postes par an à pourvoir.

Le parcours de formation d'un chauffeur poids lourds comporte l'obtention de plusieurs permis et certifications – Cap C, permis CE, ADR, sélection médicale. De plus, la profession est soumise à une formation continue obligatoire de cinq jours par période de cinq ans, un recyclage ADR et une sélection médicale en ordre.

L'offre de formation se répartit dans cinq centres FOREm et le nombre de places de formation ouvertes par le FOREm pour le permis théorique est de 740 et pour le permis pratique de 576 par an.

L'offre en termes de formation est donc effectivement insuffisante. C'est la raison pour laquelle, dès juillet 2018, j'ai demandé au FOREm d'activer sa réserve de main d'œuvre chauffeurs poids lourds. Des éléments interpellants ont émergé suite à cette analyse : ainsi, sur les 2000 demandeurs d'emploi inscrits comme chauffeur poids lourds, seuls 132, soit 7 %, disposaient des permis et autorisations leur permettant d'exercer directement le métier. Actuellement, ils sont 450 à être en ordre, on est donc passé de 7 à 23 %.

Dès lors, j'ai demandé au FOREm de mettre en œuvre des actions pour permettre aux 1500 demandeurs d'emploi positionnés sur le métier de chauffeur poids lourds de se mettre en ordre pour exercer le métier. Le cas échéant, ces personnes doivent être réorientées.

Mon cabinet a également rencontré le secteur pour identifier de nouvelles actions à entreprendre dans le cadre du prélèvement kilométrique, telles que la construction de l'extension de la dalle d'exercice ou

encore le recrutement par le FOREm de cinq coachs d'insertion, un par centre de formation complémentaire.

Je reste convaincu qu'il faut davantage encourager les formations en alternance et booster les mesures telles que le PFI Transport et les actions coups de poing pénuries, d'autant que le secteur est demandeur.

Il faut savoir aussi que par rapport au permis, ce n'est pas toujours nécessairement du transport comme on l'entend, transport international ou même transport sur route, mais c'est de véhiculer des engins dans le cadre, notamment, de toute une série de chantiers, toute une série de travaux. C'est là que les PFI peuvent fonctionner ou que les actions coups de poing pénuries peuvent fonctionner.

Ce qui m'amène à conclure sur le bilan des actions coups de poing pénuries. À la mi-janvier, 53 entreprises et 302 demandeurs d'emploi sont engagés dans une telle action. Neuf autres demandes sont en cours d'analyse. Les secteurs concernés sont ceux de la construction, de l'informatique ou encore de l'industrie.

Il faut savoir qu'il y a une grosse campagne de communication et de sensibilisation dans les secteurs, dans tous les opérateurs publics privés, sectoriels et que l'enjeu est que le FOREm aussi puisse répondre, et le plus rapidement aux attentes. Un *reporting* sera fait dans le courant du mois de février de façon plus précise.

M. le Président. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Je remercie le ministre pour ses réponses. Les éléments apportés montrent bien qu'il y a une évolution très forte ces derniers mois, ces dernières années sur le marché du travail, avec un grand besoin de formation pour rencontrer les offres vacantes et en croissance. Je prends bonne note de ce qui est fait dans le secteur des poids lourds. Cela vaudrait la peine, mais pas dans une question parlementaire, d'avoir une vision sur ce qui est entrepris dans les différents métiers, métier par métier. Je partage votre point de vue, l'essentiel est de trouver les solutions par rapport aux enjeux qui se présentent.

**QUESTION ORALE DE M. GILLOT À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR
« L'AVENIR DU TRAIN À LARGES BANDES
SITUÉ SUR LE SITE DE CHERTAL »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gillot à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'avenir du train à larges bandes situé sur le site de Chertal ».

La parole est à M. Gillot pour poser sa question.

M. Gillot (PTB-GO !). - Monsieur le Ministre, dans votre réponse à ma question écrite du 29 novembre 2018 au sujet de l'avenir des différents sites concernant les outils de la sidérurgie liégeoise mis sous cocon, vous me répondiez, et je cite : « Le 11 décembre 2018, à l'occasion d'une réunion de suivi de l'accord global de février 2014, les représentants d'ArcelorMittal, des syndicats et de la Région wallonne ont décidé la levée anticipée des cocons. Cette décision concerne l'ensemble des sites et des lignes de production qui étaient sous cocon depuis 2014, à l'exception du train à larges bandes qui occupe une partie du site de Chertal ».

Le 17 janvier 2019, dans le souci de suivre ce dossier, je vous demandais, en question écrite pourquoi cette exception au sujet du TLB de Chertal et quel avenir pour lui ?

Votre réponse du 31 janvier 2019 me laisse assez perplexe et amène d'autres questions. En effet, vous m'avez répondu, et je cite : « Le 11 décembre 2018, à l'occasion d'une réunion de suivi de l'accord global de février 2014, les représentants d'ArcelorMittal, des syndicats et de la Région wallonne ont décidé la levée anticipée des cocons. Cette décision concerne l'ensemble des sites et des lignes de production qui étaient sous cocon depuis 2014 à l'exception du train à larges bandes qui occupe une partie du site de Chertal. C'est ArcelorMittal qui a proposé de maintenir cette ligne sous cocon. Dans la mesure où cette proposition agréait les représentants des travailleurs et n'était pas un obstacle à la poursuite de la réflexion sur la reconversion du site de Chertal, elle a été avalisée par le comité de suivi tripartite ».

Le représentant de la Région wallonne s'est-il étonné de l'exception faite au sujet de la conservation du TLB sous cocon ? A-t-il posé la question du motif de cette exception à la direction d'ArcelorMittal ? Si oui, quelle réponse a-t-il reçu ? S'il n'a pas posé cette question, pour quelle raison ?

Quel est le rôle du représentant de la Région wallonne dans un comité de suivi s'il n'a pas posé toute question au sujet d'un point essentiel qui ne respecte pas les accords passés en 2014 ?

Quel avenir pour le TLB, plus précisément dans le cadre de la réflexion sur la reconversion du site de Chertal, tenant compte du fait que le TLB, toujours sous cocon, occupe une partie conséquente du site de Chertal, plus ou moins la moitié ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, comme vous l'avez rappelé, depuis cette décision du

comité de suivi tripartite le 11 décembre 2018, nous avons déjà échangé deux fois, en commission ou dans un échange écrit, au sujet de l'exception de la levée du cocon sur le site le train à larges bandes de Chertal.

J'espère pouvoir aujourd'hui répondre à vos questions, mais je préfère déjà vous indiquer que je n'ai pas de réponse pour la principale question que vous vous posez.

Tout d'abord, je vous rappelle que le comité de suivi de l'accord de 2014 est, comme son nom l'indique, tripartite. Il est composé de représentants d'ArcelorMittal, de représentants de la Région wallonne et de représentants syndicaux. À côté d'ArcelorMittal, il y a donc deux autres parties qui peuvent poser les questions.

Ce comité est chargé de suivre l'exécution de l'accord de 2014. Il est principalement question de suivre la réalisation des investissements, le niveau d'emplois, le volume d'expédition au départ de Liège et d'autres indicateurs d'exploitation.

Quand ArcelorMittal a proposé de lever anticipativement les cocons, les représentants de la Région doutaient que cette proposition emporte l'adhésion des syndicats. Ce fut pourtant le cas et aucune question, de la part des représentants de la Région ou des représentants des syndicats, n'a été posée au sujet de l'exception du train à larges bandes de Chertal.

Au risque de me répéter, dans la mesure où cette proposition était acceptée par les syndicats et qu'elle n'empêchait pas la poursuite de la réflexion sur la reconversion de ce site d'ampleur, il n'a pas été posé plus de questions sur ce sujet.

Je vous rappelle également que l'accord de 2014 arrive à son terme en mai 2019. Cette levée anticipative des cocons est positive et permet de réduire de quelques mois l'immobilisme en termes de réaffectation que ceux-ci entraînaient. Mon avis est que cette décision, pragmatique et réaliste, aurait pu être prise avant fin 2018.

Quoi qu'il en soit, en mai 2019, ArcelorMittal devra prendre une décision sur le sort du train à larges bandes de Chertal.

Le site de Chertal est dans le périmètre de la Foncière liégeoise. La première étape de toute réflexion consiste à définir le niveau de pollution du site. Une étude sur les perspectives de réaffectation a déjà été réalisée il y a plusieurs années, mais devra être mise à jour à la lumière des résultats de l'étude de pollution à réaliser. C'est une condition importante puisque la pollution a un coût et fera partie de la réflexion sur la réhabilitation, réaffectation de ce terrain, que je souhaite aussi pouvoir consacrer à de l'activité économique et

que l'on puisse bien mesurer toute la pertinence de la future affectation des différents sites.

M. le Président. - La parole est à M. Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). - Merci, Monsieur le Ministre. Encore une fois, je suis assez étonné, parce que si l'on me dit qu'il y a une levée anticipative de la mise sous cocon, sauf un outil, la première question qui me vient à l'esprit est : pourquoi cet outil – je ne vais pas m'en plaindre – est-il conservé sous cocon ? C'est une de bon sens. Si j'explique cela à un gamin de 12 ans, il va comprendre. Pourquoi la levée de la mise sous cocon n'est-elle pas effective sur le laminoir de Chertal ?

Encore une fois, je ne m'en plains pas, mais vous me dites que le représentant de la Région wallonne, qui est dans ce comité de suivi, n'a pas posé la question. Je trouve cela pour le moins étonnant s'il n'a pas posé la question.

- La séance est suspendue à 11 heures 25 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 11 heures 30 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

QUESTION ORALE DE M. HENRY À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA RECONVERSION DU BASSIN INDUSTRIEL LIÉGEOIS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henry à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la reconversion du bassin industriel liégeois ».

La parole est à M. Henry pour poser sa question.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le mois dernier, la Wallonie et ArcelorMittal ont annoncé leur intention de lever la mise sous cocon de plusieurs sites industriels liégeois. Sont concernés par cette décision l'aciérie de Chertal, le haut-fourneau B d'Ougrée, la ligne de peinture 3 de Ramet et deux lignes d'électrozingage et de finition de Marchin. Vous avez cependant assorti cette levée anticipée d'une condition

concernant le travail de réaffectation et de réhabilitation de ces sites afin qu'il soit rapidement entamé.

La réaffectation de ces sites revêtant une grande importance pour le futur du bassin liégeois, tant du point de vue environnemental que du point de vue économique et de développement territorial, de réaffectation des sites forcément, je souhaiterais faire le point avec vous sur le dossier.

Quel est à ce jour l'état de la question et des discussions avec les représentants syndicaux ? Quelles sont les actions et initiatives encore prises par le Gouvernement sous cette législature ? Il était notamment question qu'ArcelorMittal lance une étude de dépollution des sols. Confirmez-vous cette information ?

Le Gouvernement a-t-il officiellement formalisé la demande de réhabilitation rapide auprès d'ArcelorMittal ? Le cas échéant, sous quelle forme ?

D'une manière plus globale, quel est le calendrier prévisionnel à court, moyen et long termes ? Enfin, comment sera coordonnée la réaffectation des sites sidérurgiques ? Comment le Gouvernement organisera-t-il notamment la concertation entre les autorités wallonnes et locales quant à la nouvelle destination des sites ?

Des orientations ont-elles été définies par le Gouvernement ? Le cas échéant, pouvez-vous nous préciser quels critères ont présidé à ces orientations ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, j'ai répondu en partie à la question de M. Gillot, mais il y avait une série de questions tout à fait légitimes et complémentaires dans votre questionnement. Je vais peut-être être redondant sur l'une ou l'autre information.

Le 11 décembre 2018, à l'occasion d'une réunion de suivi de l'accord global de février 2014, les représentants d'ArcelorMittal, des syndicats et de la Région wallonne ont décidé la levée anticipée des cocons. Cette décision concerne l'ensemble des sites et des lignes de production qui étaient sous cocon depuis 2014 à l'exception du train à larges bandes, dont vient de parler M. Gillot, qui occupe une partie du site de Chertal.

ArcelorMittal ayant fait part de l'absence de projet de relance pour ces sites, l'objectif de cette décision est de progresser sans délai dans leur réaffectation. Ainsi, j'ai appelé ArcelorMittal à initier les études nécessaires et à partager l'ensemble de l'information disponible afin d'avancer concrètement en ce sens. Je vais avoir les

informations et les études complètes par rapport à la pollution ou pas des sites.

Les principaux sites dont le cocon est levé, ou partiellement levé pour Chertal, sont dans le périmètre de la Foncière liégeoise. Cette société, détenue à parts égales par ArcelorMittal et la Région wallonne, reste le garant des obligations réciproques de ses deux actionnaires dans le cadre de la réaffectation des sites.

Sans trahir le secret des discussions à ce sujet, sachez que certains sites font actuellement l'objet de marques d'intérêt d'acteurs jugés sérieux.

Le pacte de la Foncière liégeoise prévoit que les communes concernées soient consultées. Courant 2018, mon cabinet et moi-même avons rencontré les bourgmestres d'Herstal, de Seraing, d'Oupeye et de Marchin pour recueillir leur sentiment. Il est évident que la réhabilitation ne peut se faire en contradiction des plans communaux de développement et d'aménagement du territoire, et des plans de mobilité pour certains sites.

À ma prise de fonction en tant que ministre de l'Économie, j'ai n'ai pu que constater le peu d'avancées dans ces dossiers. Mon accord sur la levée anticipée des cocons et l'aboutissement du dossier des Ateliers centraux à Seraing témoignent de ma volonté de progresser concrètement dans ces différents dossiers.

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration de la Foncière liégeoise, les administrateurs représentant la Région ont rappelé cette volonté et ont pu constater que, suite à la décision de lever les cocons, ArcelorMittal avait initié une série de travaux afin de réaliser les études de sols pour différents sites.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces différents éléments de réponse. On voit que différentes procédures sont en cours. C'est un dossier important et complexe. On voit aussi que certaines étapes ont pris du temps et n'ont pas été réalisées tout à fait dans le planning initialement prévu. J'entends que vous entendez y être attentif.

J'espère que, dans les prochaines semaines et les prochains mois, ces étapes pourront se concrétiser. C'est de l'intérêt de tout le monde, des travailleurs, de la Région et en particulier de la région liégeoise, et des communes, de faire en sorte que ces dossiers avancent le mieux possible et que l'on puisse y redéployer l'activité économique la plus conséquente et la plus utile possible. De ce point de vue là, le temps joue contre nous, surtout lorsqu'il y a des travaux importants en termes de dépollution qui représentent des budgets, mais aussi simplement du temps, du délai important de mise en œuvre.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous dans les prochaines semaines pour le suivi de ces différentes étapes.

**QUESTION ORALE DE M. GILLOT À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR
« L'AUGMENTATION DU COÛT DES SERVICES
ET DU TRAVAIL À FAÇON CHEZ NLMK »**

**QUESTION ORALE DE M. GILLOT À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE
PLAN DE RESTRUCTURATION DE NLMK »**

**QUESTION ORALE DE M. IDRISSE À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA
SUITE DU DOSSIER NLMK À CLABECQ »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation de :

- M. Gillot, sur « l'augmentation du coût des services et du travail à façon chez NLMK » ;
- M. Gillot, sur « le plan de restructuration de NLMK » ;
- M. Idrissi, sur « la suite du dossier NLMK à Clabecq ».

La parole est à M. Gillot pour poser ses questions.

M. Gillot (PTB-GO !). - Monsieur le Ministre, dans le cadre du plan de suppression de 290 emplois sur 580 chez NLMK Clabecq, plusieurs interrogations subsistent. En effet, NLMK Clabecq est devenu un centre de coût. Cela veut dire qu'ils n'achètent quasi plus rien eux-mêmes comme matières premières et ne contrôlent plus leurs prix de vente.

Dans la comptabilité de NLMK Clabecq, le coût des services a explosé en quelques années, doublant le coût du travail à façon a particulièrement augmenté.

Pouvez-vous expliquer quelles sociétés fournissent ces services et en quoi ils consistent ? Pouvez-vous expliquer la raison de l'augmentation du coût du travail à façon ? Quelle société fournit ce service, et en quoi ce service consiste-t-il exactement ?

Le chiffre d'affaires de NLMK Clabecq est d'un peu plus de 100 millions d'euros. Le coût des salaires est de 42 millions d'euros et le plan mis en place par la

SOGEPA et la direction de NLMK veut faire une économie de 20 millions d'euros sur ceux-ci.

Le plan annoncé parle de sous-traiter des emplois, mais les emplois sous-traités ont aussi un coût.

Pour les travailleurs, ce plan parle de diminuer de 25 % à 30 % la prime trimestrielle, de faire des journées de 12 heures. Une semaine sur deux serait une semaine de quatre journées de 12 heures, donc 48 heures, sans heure supplémentaire payée à 150 %.

Comment est-il possible d'économiser 20 millions sur 42 millions d'euros sans aussi diminuer énormément la production ?

La Région soutient-elle le plan présenté aux travailleurs parlant de diminuer fortement les salaires, les primes, de faire des journées de 12 heures ?

M. le Président. - La parole est à M. Idrissi pour poser sa question.

M. Idrissi (PS). - Monsieur le Ministre, la situation évolue de jour en jour. Vendredi, la tentative de médiation entre les syndicats et la direction a échoué. La médiation tentée par le conciliateur social vendredi à Nivelles, qui était destinée à rapprocher les points de vue de la direction de NLMK et des représentants des travailleurs s'est terminée sur un constat d'échec, malheureusement ;

Depuis les déclarations de la direction sur la production et les conditions de travail des travailleurs qui resteraient en activité, la direction veut économiser en supprimant des pans entiers de production, sous-traitant plusieurs services, imposant une flexibilité et une polyvalence maximale, et automatisant certaines tâches.

Pour les travailleurs restants, les efforts sont inacceptables. Ils ne se laisseront pas faire. La grève continue. Le site de Clabecq est à l'arrêt, les travailleurs clabecquois manifestent à l'heure actuelle depuis hier sur le site de La Louvière. Cela a été relayé par les journaux télévisés nationaux. Plus aucun véhicule ne peut sortir ou pénétrer dans l'usine louviéroise.

Les travailleurs restants devront subir un plan d'économie dépassant les 3,5 millions d'euros. La direction va revoir les primes à la baisse, geler l'indexation des salaires pendant trois ans, geler l'application des accords interprofessionnels pendant quatre ans, instaurer de nouvelles règles concernant les heures supplémentaires ou encore un plan d'action sur l'absentéisme.

L'inquiétude fait que ces mesures sont perçues comme une stratégie de fermeture programmée du site après avoir poussé le personnel à bout. Pour les travailleurs perdant leur emploi, la majorité ont des prêts, certains font l'objet de médiation de dette. Leur

situation doit être prise en compte avec le plus grand sérieux.

N'oublions pas les personnes envoyées chez les sous-traitants, qui verraient aussi leurs conditions de travail nettement diminuées. Comment faire face aux emprunts et aux emprunts du ménage ?

Nous avons aussi réalisé une analyse entre la situation financière et les flux financiers entre NPS et NLMK. Clabecq montrait une augmentation importante entre 2016 et 2017. Vous avez explicité le rôle de la SOGEPa lors de la dernière commission. Un *ruling* fiscal a été obtenu en septembre 2016 concernant l'allocation du résultat comptable de NPS, ainsi que la marge à appliquer concernant la facturation entre NPS et NMLK. Lorsqu'on analyse les chiffres, le taux obtenu par le biais du *ruling* fiscal est de 1,41 % et est appliqué dans la refacturation de NPS vers NLMK, mais pas inversement. Pourquoi ?

Quelle est la latitude de la SOGEPa sur ce point ? A-t-elle un droit de regard sur les sociétés du groupe NLMK, plus particulièrement sur les dispositifs de refacturation entre les différentes entités du groupe ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Messieurs les députés, je comprends la situation, l'inquiétude des travailleurs de Clabecq aujourd'hui et je mesure toute l'inquiétude et celle de leur famille. J'y reviendrai.

Quelques précisions quand même par rapport à la lecture que l'on peut dire erronée des comptes et que l'on a vus apparaître dans différents articles. Puisque vous dénoncez, Monsieur Gillot, certains chiffres, je voudrais rappeler que, dans le passé, une seule société – NLMK sales Europe – commercialisait tous les produits fabriqués sur les sites de production, que ce soient les plaques de Clabecq ou les bobines de La Louvière.

Par souci de clarté et de gestion, depuis 2015, les ventes de Clabecq sont réalisées par une société distincte propre à la commercialisation des plaques produites à Clabecq, la société NLMK plate sales, tandis que les ventes des produits de La Louvière sont réalisées par la société NLMK sales Europe. Ceci permet de suivre de façon correcte l'évolution de chaque *business unit* sur les différents sites.

Le site de Clabecq enregistre toujours en revenu le travail réalisé dans l'usine facturée à NMLK plate sales depuis 2015, et non plus à NLMK sales Europe. Depuis 2015, pour avoir une idée de la performance réalisée de Clabecq, il faut donc considérer le site de Clabecq au niveau des deux sociétés – NMLK Clabecq et NMLK plate sales.

Pour 2018, cet ensemble fait apparaître une perte de 50 millions d'euros, puisque les coûts de travail à façon pour transformer la brame en produit fini sont supérieurs au prix de vente du produit fini, ce qui explique la situation structurellement déficitaire et difficile du site de Clabecq.

Ces éléments ont été et continueront, pour autant que le besoin est expliqué en détail et en toute transparence en conseil d'entreprise, dans le cadre de la phase d'information de la procédure Renault. Sur base des chiffres détaillés qui seront fournis, il sera alors possible de faire une comparaison correcte entre 2014 et 2017 par exemple.

L'évolution des postes de coûts principaux que vous citez – les services et les coûts salariaux – pourra être suivie de manière réaliste et logique. Ceci fera apparaître que les coûts salariaux évoluent de la même façon que les coûts de service, qui sont en réalité les coûts de production des produits par l'usine. L'usine n'est pas devenue un centre de coûts. Aujourd'hui, l'usine n'est malheureusement pas dans un état qui lui permette de produire à des coûts inférieurs aux prix de vente, qui s'établissent sur le marché mondial qui reste en surcapacité, malgré les attentes depuis plusieurs années de voir celles-ci se résorber. Je vous en parlais déjà lors de ma réponse en séance du 29 janvier dans notre commission.

Ensuite, Monsieur Idrissi, pour répondre à votre question sur les transactions avec le groupe NMLK, la principale raison de ces transactions est liée à l'achat de brame, pour permettre la production à Clabecq. Les brames, demi-produits dont le prix se fixe sur un marché mondial, sont achetés au taux du marché. Cela est identique pour toutes les usines du groupe ainsi que pour les clients externes qui achètent des brames. Ces prix sont revus mensuellement pour qu'ils soient conformes aux règles des prix de transfert. Cette question du prix de transfert que se pose beaucoup de monde est tout à fait légitime. On se posait la question : le groupe russe ne réalise-t-il pas ses bénéfices dans d'autres sociétés au détriment de Clabecq, dans le cas présent ? Il faut savoir qu'il existe des règles et que le groupe ne peut pas fixer ses prix sans que ceux-ci ne s'inscrivent dans la réalité économique du marché. La politique de prix de transfert entre les filiales européennes et la maison mère en Russie sont ainsi contrôlées de façon rigoureuse, tant par les autorités fiscales belges que russes. La SOGEPa y veille également et dispose de toute l'information nécessaire pour cela. Elle est évidemment attentive à l'évolution de la situation financière des sociétés du groupe en Europe et des transactions qu'il peut y avoir entre elles et avec la maison mère russe, puisqu'elle est présente dans le conseil d'administration de toutes les filiales en Europe. À titre d'illustration, en moyenne, entre 2015 et 2019, le prix d'achat des brames par les filiales au groupe NMLK a même été de 0,7 % inférieur quand on le compare à la liste du marché du secteur sidérurgique.

Ensuite, pour en venir aux questions dans le cadre des économies à réaliser dans le cas du plan industriel de l'usine de Clabecq, elles sont de plusieurs types et à de multiples niveaux. Pour pouvoir sortir de cette situation déficitaire récurrente de 50 millions d'euros annuels, une économie de 20 millions d'euros doit effectivement être réalisée au niveau des coûts salariaux, essentiellement via le plan de restructuration qui est sur la table, mais également via des économies à réaliser au sein de la future structure de coûts de la société.

Concrètement, des pistes d'économie ont été proposées par le management du site lors de la dernière réunion du conseil d'entreprise. Ces éléments doivent maintenant faire l'objet d'échanges et de négociations au cours du conseil d'entreprise pour construire un accord qui donne un avenir à cette entreprise et à ses travailleurs.

À côté de ces mesures, des économies doivent aussi être faites au niveau de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle. L'amélioration de l'efficacité opérationnelle est la responsabilité du management qui doit assurer une organisation optimale du travail ainsi que la réalisation des investissements sur le site.

Un autre élément d'amélioration crucial est l'évolution attendue du marché et l'effet sur les revenus de la modification du mix produit. Cela est au centre du plan industriel de Clabecq. Le plan ne prévoit pas d'augmenter les volumes dans l'usine, mais de réorienter le mixte produit vers des produits à plus haute valeur ajoutée qui permettent d'être rentables. Une analyse fine du marché pour ces produits et de son évolution attendue est à la base du plan industrie.

Enfin, je suis, comme je vous l'ai dit, très attentif à la situation au jour le jour, non seulement en ce qui concerne les discussions autour du plan social pour les personnes qui perdraient leur emploi, mais aussi pour les travailleurs qui poursuivront dans cette entreprise.

Comme je vous l'ai indiqué en séance de 29 janvier 2019, le groupe NMLK a couvert entièrement seul les pertes de ses activités européennes hors Russie pour plus de 500 millions d'euros ces dernières années. On pouvait craindre que le groupe décide de fermer l'usine de Clabecq, qui lui a coûté en moyenne 50 millions par an. Sur la base d'un plan industriel qu'il est nécessaire de « challenger » pour améliorer ce qui pourrait l'être, le groupe a décidé de soutenir l'usine, car il croit au plan industriel qui est sur la table. Et ce plan prévoit notamment aussi de nouveaux investissements, en plus des investissements de maintenance habituels.

Ce plan est la confirmation aussi que les actifs européens en Russie sont stratégiques pour le groupe. Ce qui ne m'enlève pas l'idée d'être inquiet aussi à un moment donné de la position de l'actionnariat et de la décision que l'actionnaire pourrait prendre. Puisque je

rappelle que les investissements font partie d'un programme d'investissements global et que l'actionnaire russe doit encore se prononcer sur ce plan. Je ne voudrais évidemment pas hypothéquer les investissements sur le sol wallon.

Des certitudes dans une activité industrielle au sein d'un marché concurrentiel mondial, on ne peut jamais en avoir à long terme. Malheureusement, l'histoire nous en témoigne. Mais aujourd'hui, le choix du groupe NMLK est clair : mettre en œuvre ce plan industriel permettant de sauvegarder une activité industrielle importante en Wallonie, à La Louvière et à Clabecq.

Mon principal message qu'il est essentiel que les travailleurs et la direction continuent d'échanger au sujet du plan. Les travailleurs peuvent proposer des solutions alternatives permettant d'atteindre les objectifs. La direction s'est dite ouverte à la mise en place de comités d'experts. Cela démontre aussi sa volonté d'échanger en toute transparence au sujet du plan. Vis-à-vis de l'actionnaire russe, il est essentiel de pouvoir démontrer qu'un dialogue responsable et constructif est en cours. Je comprends que les travailleurs sont sous pression depuis l'annonce et que les nerfs sont à vif quand il s'agit d'envisager des efforts supplémentaires. Une réunion est prévue demain au niveau fédéral avec le conciliateur social. J'en appelle vraiment et aux responsables de l'entreprise et aux représentants des travailleurs, dans des conditions que je mesure difficiles. J'en appelle à ce que le dialogue puisse reprendre pour maintenir une activité à Clabecq et pour maintenir une activité à La Louvière. C'est vraiment de tous mes vœux que j'en appelle au dialogue et à ce que, demain, la réunion que certains qualifient déjà de « réunion de la dernière chance » puisse se dérouler dans un esprit constructif et, comme je l'ai dit aussi, dans un esprit « challengeant » par rapport au plan qui est aujourd'hui sur la table.

M. le Président. - La parole est à M. Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). - Merci, Monsieur le Ministre.

Plusieurs choses à dire. Toujours très étonnant de voir que l'on considère comme étant normal – mais ce n'est pas le propre de NMLK – d'aller capter la plus-value, non pas en fin de processus de production, mais dans des étapes intermédiaires, à savoir que NMLK se vend à lui-même les *slabs* au prix du marché. Il est toujours très intéressant de voir cela, mais je vous le dis : « Ce n'est pas propre à NMLK ». Quand j'étais au conseil d'entreprise d'ArcelorMittal, il se vendait à lui-même le minerai au prix du minerai du marché. Mais déjà, une partie de la richesse des travailleurs que les travailleurs créent va se chercher avant même qu'il y ait eu un produit fini qui soit sorti de NMLK Clabecq. Je trouve toujours très intéressant de revenir là-dessus. Il faut dire aussi que vous en appelez à la direction de l'entreprise et vous en appelez aux organisations syndicales. Je dirais que j'en appelle à vous, parce qu'il

ne faut quand même pas oublier que la SOGEPA, en gros, est actionnaire à 50 %, 49 et quelques de l'entreprise.

(Réaction d'un intervenant)

C'est très différent, mais ce n'est pas anodin. On ne peut pas parler de 49 virgule quelque chose sans que la SOGEPA n'ait rien à dire : que du contraire. C'est un actionnaire super important. Dès lors, SOGEPA qui dépend de vous, qui dépend du Gouvernement. J'en appelle à vous pour faire en sorte que les choses aillent dans un autre sens que celui dans lequel il va pour le moment.

J'aimerais rappeler aussi, de toute façon, que cette entreprise et là, je cite une organisation syndicale qui disait, vendredi passé : « Le jour de l'échec de la médiation, c'est aussi le jour choisi par la maison-mère russe pour annoncer ce résultat financier de l'année 2018. Le front commun souligne la merveilleuse santé, la performance exceptionnelle 2018 pour NLMK. », évoquant le chiffre d'affaires du groupe de 2018, qui atteint 12 milliards de dollars plus 20 %, grâce à la croissance de prix de vente moyen et la hausse des volumes de vente.

Voilà encore une fois de plus une entreprise qui fait de gros bénéfices, mais qui va licencier, et je comprends NLMK pourquoi est vraiment stratégique à Clabecq pour le groupe. Il peut continuer à aller chercher de l'argent, continuer à pomper de l'argent à Clabecq et c'est évident que, pour eux, c'est stratégique.

M. le Président. - La parole est à M. Idrissi.

M. Idrissi (PS). - Je vais juste revenir sur vos propos, Monsieur le Ministre, quand vous nous expliquez que ces ouvriers sont sous pression, moi, je ne parlerais pas de pression. Je dirais simplement qu'ils ont le couteau sous la gorge. Nous sommes quotidiennement présents sur le terrain. Nous avons échangé avec eux, passé du temps, même des nuits. Une partie de ces personnes – je n'ai pas le chiffre exact – vivent sous saisie sur salaire.

Aujourd'hui, ils sont contraints à faire la grève pour défendre leurs droits. Ils touchent 30 euros. Cela fait quoi, 600, 700 euros nets/moi, avec les prêts ? Je vais même plus loin : ils ont des cartes de crédit pour manger dans les supermarchés.

Quand je regarde cela un petit peu avec un regard objectif de l'extérieur, je me dis que l'on est vraiment dans la montée du capitalisme du désastre. On est un petit peu là-dedans. C'est comme cela que je l'interprète.

En tout cas, Monsieur le Ministre, je pense que vous avez un rôle à jouer autour de cette négociation pour que, au moins, ces ouvriers sortent de manière digne.

**QUESTION ORALE DE MME SIMONET À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR
« L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE LA
CITÉ DES MÉTIERS DE LIÈGE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Simonet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'état d'avancement du projet de la Cité des métiers de Liège ».

La parole est à Mme Simonet pour poser sa question.

Mme Simonet (cdH). - Monsieur le Ministre, cela faisait longtemps que l'on n'avait plus parlé de la Cité des métiers dans laquelle, à votre arrivée, vous avez dû vous plonger. C'est un dossier qui est important pour Liège, qui est important pour l'emploi et j'aurais voulu que l'on puisse faire le point sur ce dossier, ensemble.

Je vous avais interrogé en octobre 2017 et il me semblait que ce projet annoncé depuis plusieurs années tardait à se concrétiser. Vous nous aviez – il y avait déjà, dans la presse, différents éléments alarmants – alors fait part d'un rapport de l'Inspection sociale, qui pointait une série de manquements, que ce soit en matière de gestion administrative, de gestion financière, de gestion du projet d'implantation dans un bâtiment technique du Val Benoit.

On faisait également état, à l'époque, de toute une série de difficultés relationnelles entre la direction de l'ASBL et les partenaires associés au projet, ce qui est fâcheux, que ce soit la SPI, que ce soit le GRE-Liège qui avaient décidé de quitter le conseil d'administration. C'était fâcheux, puisqu'une Cité des métiers, cela vise à réunir tous les acteurs de la formation, présenter aux jeunes les métiers les plus attractifs. On vient, tout à l'heure, de parler des métiers en pénurie. On voit bien l'importance de ce dossier.

Un peu plus tard, en mars 2018, mon collègue, M. Henry, vous questionnait. Vous aviez manifesté un regain d'optimisme. Vous aviez immédiatement sollicité un avis juridique de l'administration, qui devait arriver pour vous permettre de clarifier cette situation et vous aviez confirmé, à l'Université de Liège (ULg), l'intérêt de la région par rapport aux bâtiments envisagés et vous pensiez pouvoir relancer le projet, en tout cas, le mettre sur de bonnes bases, cette fois-ci, avant la fin de 2018.

Voilà, Monsieur le Ministre. Je viens un peu aux nouvelles.

Comment les choses ont-elles évolué ?

Qu'en est-il de l'ASBL qui avait été constituée pour porter le projet ?

Il me revient qu'un rapport aurait été demandé à Michel Foret, ancien gouverneur de la Province de Liège, pour faire un peu bon office ? Qu'en est-il ? Où en est-on dans les montants qui ont été investis à ce jour ? Pour quels résultats ?

Un nouveau projet est-il sur les rails ? Avec les mêmes partenaires ? Avec d'autres partenaires ?

Le projet d'aménagement du bâtiment sur le site de la centrale thermique est-il bien toujours d'actualité ? Est-il maintenu ?

Depuis le rapport de l'Inspection des finances rendu en 2017, votre administration – j'imagine – suit-elle ce dossier avec une attention particulière ?

Ce n'est pas un dossier simple. Vous en avez hérité. Où en est-on aujourd'hui ?

Je vous remercie déjà de votre réponse.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, comme vous dites, il y a des dossiers plus difficiles que d'autres, ou plus simples que d'autres. Cela dépend. Néanmoins, c'est en tout cas l'occasion de refaire le point sur ce dossier de la Cité des métiers à Liège : dossier important.

Concernant la situation de l'ASBL initialement constituée pour porter le projet de création d'une Cité des métiers à Liège, le processus est très compliqué, mais le processus de liquidation se poursuit.

Le 31 janvier 2019, l'assemblée générale de l'ASBL a décidé de se mettre en dissolution judiciaire. L'Administration wallonne continue de suivre de près l'évolution de la clôture des subventions accordées à l'association. La Région, pour elle-même et pour l'Europe, dans le cadre du projet Fonds social européen (FSE) qui était prévu, font valoir leur droit envers cette structure qui va donc disparaître, mais il fallait maintenir les droits et de la Région et le fait que le Fonds social européen (FSE) intervienne ne facilitait pas les choses, et on voulait garder aussi ce bon contact avec le Fonds social européen (FSE). Cela, c'est un élément.

Deuxième élément, c'est que ma volonté est toujours de favoriser la renaissance d'un projet de Cité des métiers à Liège après l'échec total du projet historique et les choses ont bien évolué.

Une mission d'information a effectivement été confiée à Michel Foret, ancien ministre, ancien gouverneur de la Province de Liège, expert au sein de mon cabinet, en vue de dresser un état des lieux des acteurs économiques liégeois, de leurs missions et de leurs interactions en matière d'emploi et de formation. Plus de 60 contacts ont été pris : dans le milieu de l'emploi, dans le milieu de la formation, dans le milieu de l'enseignement aussi. Il a vu ma collègue de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a vraiment cette phase de contact, de discussion, de concertation, pour que ce projet soit le plus fédérateur possible sur le plan liégeois.

La finalité de ce travail visait à identifier les opportunités de développement du projet. Plusieurs partenaires ont été approchés en vue d'étudier le meilleur moyen de répondre aux enjeux cruciaux de l'emploi et de la formation, à l'ère du numérique. C'est clair que cela concerne beaucoup de partenaires, mais les partenaires principaux restent le FOREm et l'université de Liège (ULg) mais avec, à côté, tous les partenaires dont je viens de parler.

Les conclusions de toutes ces rencontres et de cette mission d'information sont positives et permettent d'envisager la concrétisation d'une Cité des métiers à Liège.

Je continue de mettre tout en œuvre afin d'aboutir dans les prochaines semaines, en tout cas avant les échéances, - je pense qu'après tout le travail effectué, on est dans une phase de concrétisation et de mise sur pied du nouvel outil et de la nouvelle Cité des métiers - à un modèle pertinent et fédérateur, comme je l'ai dit, qui garantira le succès de la future Cité des métiers de Liège.

Tous les contacts utiles dans la poursuite de cet objectif sont pris, sont en cours. L'objectif est bien que ce projet s'établisse, à terme, dans le bâtiment de la centrale thermoélectrique situé sur le site du Val Benoît. Le projet d'aménagement du bâtiment reste maintenu.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et j'imagine combien les choses peuvent être sensibles. L'ASBL est en liquidation. Il y a des fonds, si possible, à récupérer, les acteurs à remotiver. Il y a déjà de l'argent dépensé. Vous avez été discret sur les montants en cours.

J'imagine que l'on a perdu le label Cité des métiers, qui est à redemander chaque année et que, donc, il faudra le réintroduire et que si c'est sur de nouvelles bases, on pourra sans doute le ravoïr.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Simplement pour information, tous les contacts sont pris pour le label Cité

des métiers, pour pouvoir garder ce label. Outre le label, il y a évidemment le réseautage aussi avec les autres Cités des métiers. Les contacts sont pris aussi. C'était une des missions de l'informateur.

Mme Simonet (cdH). - Je ne sais pas dans quelle mesure des montants, qui ont été engagés, pourront quand même être utiles. Il faut former le vœu que ce sera le cas et que les partenaires ne seront pas échaudés. Il y a des partenaires qui sont très volontaires, nous le savons, et qui seront prêts à relancer ce projet de qualité.

Je ne peux que vous encourager à finaliser ce dossier et à essayer de le remettre sur une bonne voie pour qu'il puisse se concrétiser au bénéfice des employeurs, des jeunes, des étudiants et des travailleurs de la Région liégeoise et de la Région wallonne.

(Mme Simonet, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES
ANIMAUX DE LABORATOIRE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. le Président à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les animaux de laboratoire ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Ministre, dans le chapitre « recherches scientifiques », je me permets de développer une question sur les animaux de laboratoire.

GAIA l'a récemment souligné dans la presse, en 2017, plus de 190 000 animaux ont été utilisés en Wallonie pour des expérimentations en laboratoire, soit une augmentation par rapport à 2016, certes sensible, mais, malgré toute augmentation de 1,34 %. On s'en doute, beaucoup de ces animaux ont souffert au cours de ces expériences.

Nous nous réjouissons donc que le Gouvernement wallon ait débloqué un montant important, six millions d'euros, dans l'optique d'améliorer le bien-être des animaux de laboratoire. Des mesures vont donc être prises concernant l'hébergement des espèces de laboratoires, et aussi - chose importante - de l'exposition du personnel aux risques de maladies que peuvent transmettre les animaux.

Dès lors, les conséquences ne pourraient être que bénéfiques, non seulement pour le personnel, qui sera moins exposé aux maladies, mais aussi pour les animaux qui seront en meilleure santé et, donc, moins nombreux à être utilisés en laboratoire.

Cependant, sur l'ensemble des animaux qui a fait l'objet d'expériences en laboratoire dans toute la Belgique en 2017, soit plus de 543 000, seuls 5 000 ont été réutilisés dans d'autres expérimentations, les autres animaux ont été euthanasiés.

Existerait-il une alternative qui permettrait de limiter le nombre d'animaux euthanasiés ?

Existe-t-il des possibilités au niveau de la recherche expérimentale, qui permettraient de réutiliser un plus grand nombre d'animaux de laboratoire et, par conséquent, de diminuer ce delta entre les animaux utilisés pour d'autres expérimentations et ceux qui sont euthanasiés ? Pourrait-on diminuer en cela le nombre d'euthanasies ?

Pouvez-vous communiquer une date concernant la prise d'effet de ces nouvelles mesures annoncées avec ce budget important de six millions d'euros, dont les défenseurs du bien-être des animaux se réjouissent ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, je vais apporter quelques précisions sur l'impact des investissements prévus dans les animaleries des universités francophones.

Il s'agit de permettre aux universités de travailler en conditions dites *Specific Pathogen Free* (SPF). Outre le fait d'offrir de meilleures conditions pour l'animal, ce référentiel normatif évite de devoir recommencer une deuxième fois certaines expériences dans les activités de recherche préclinique. Il y a donc, de facto, besoin d'utiliser moins d'animaux pour une activité de recherche donnée.

Une partie des moyens financiers a déjà été mise à disposition. Les universités francophones ont déjà investi dans l'adaptation des bâtiments qui accueilleront les installations subventionnées grâce au soutien de la Région. Elles ont également réalisé un gros travail de rationalisation pour diminuer le nombre d'animaleries. On peut donc espérer, fin 2019 ou début 2020, ressentir les effets de ces premiers investissements sur le bien-être et le nombre d'animaux qui y sont élevés.

D'autre part, les méthodes de cryopréservation, envisagées dans la deuxième phase de ce projet du Plan wallon d'investissement, permettront d'arrêter l'élevage de certaines lignées qui ne seront plus utilisées dans l'expérimentation et donc de diminuer le nombre d'euthanasies.

Le projet progresse bien et nous attendons des universités une proposition chiffrée dans le courant de ce mois. Celle-ci sera alors soumise au SPW Recherche et à la DGO3 qui collaboreront pour rendre un avis sur la qualité de la proposition faite.

Il devrait être possible de mettre à disposition les moyens nécessaires dès le mois d'avril.

Pour être complet dans ma réponse à vos questions, je vous signale qu'il n'est que très rarement possible de réutiliser un animal pour plusieurs expériences. Les raisons ont trait à la qualité scientifique des résultats obtenus dans de telles conditions.

Il faut rappeler que la recherche n'a recours à l'expérimentation animale que dans une phase préclinique avancée. L'utilisation des animaux n'est pas un réflexe et s'intègre dans des protocoles de recherche mûrement réfléchis et qui intègrent une réflexion sur l'éthique. De nombreuses méthodes alternatives existent et sont utilisées par les laboratoires. Une troisième phase du projet du Plan wallon d'investissement consiste d'ailleurs à les développer davantage.

L'éthique et le bien-être animal ne sont pas les seuls éléments qui interviennent dans ce choix. Avoir recours aux alternatives permet aussi de gagner du temps et de l'argent. Il n'y a donc aucune raison pour qu'un scientifique choisisse d'avoir recours à l'expérimentation animale s'il peut faire autrement.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Merci à vous, Monsieur le Ministre, pour ces excellentes nouvelles. Chacun pourra s'en réjouir, que ce soit par intérêt scientifique ou par intérêt à la cause animale. Il faut travailler de concert pour que l'on puisse progresser en cette matière. Je me ferai un plaisir de communiquer votre réponse à celles et ceux qui pourront, ainsi, apprécier le travail effectué en cette matière.

(M. Dodrimont, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES
EFFORTS NÉCESSAIRES POUR UNE
MEILLEURE COUVERTURE INTERNET DU
TERRITOIRE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les efforts nécessaires pour une meilleure couverture Internet du territoire ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). - Monsieur le Ministre, l'accès à un Internet efficace est devenu indispensable pour assurer la sécurité, la qualité de vie, l'accès aux services et le développement économique.

Les cartographies de l'Institut belge des services postaux et des télécoms démontrent que l'accès à l'Internet fixe à large bande est presque complet pour les logements de notre Région. Malheureusement, l'ultra haut débit – qui devient presque le minimum vital pour les utilisateurs aujourd'hui – est toujours absent dans de nombreux endroits de notre Région. De nombreux villages du sud du pays, en particulier dans les provinces les plus rurales, ne sont couverts que par un Internet préhistorique, empêchant l'installation des PME dans ces zones ou même le télétravail.

L'opérateur historique Proximus propose de consentir les investissements nécessaires si les tranchées sont prises en charge par les communes. Les coûts sont bien entendu difficiles à supporter par les petites communes rurales, dont on connaît bien les difficultés financières, ou le manque de moyens techniques et humains pour réaliser ces investissements.

Le Gouvernement wallon avait prévu, dans son Plan d'investissements 2019-2024, de consacrer 50 millions d'euros pour mieux équiper les zones d'activités économiques et les communes rurales en réseau Internet et téléphone, et accélérer les investissements dans les zones blanches. Ces investissements devraient être réalisés sur une période de deux ans à partir de 2019.

Pourriez-vous faire le point sur la situation en Wallonie ? Quel est le taux de couverture de notre territoire en Internet de qualité ?

Quelles améliorations peut-on espérer dans le cadre du Plan d'investissements ? Une répartition des moyens a-t-elle été opérée ? Quelles actions concrètes ont été réalisées ou sont programmées ?

Connaissez-vous déjà les zones rurales qui pourront en bénéficier et, au minimum, les critères pour ces

zones, une enveloppe de 50 millions d'euros étant insuffisante pour couvrir l'ensemble du territoire ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, il faut rappeler que, lorsqu'on évoque la connectivité, il convient de distinguer la connectivité des réseaux de télécommunications fixes de celle des réseaux mobiles.

L'accord « Tax on Pylons », TOP, a été conclu avec les opérateurs de télécommunications mobiles qui ont pris des engagements en termes d'amélioration de la couverture de réseau mobile. Le deal était que la Région ne taxe pas les pylônes d'antennes GSM et que les trois opérateurs principaux en Wallonie puissent investir davantage que leur plan d'investissement initial pour améliorer la connectivité. Avec aussi – c'est tout un débat qui n'est pas terminé – l'engagement des pouvoirs locaux, provinces et communes, qu'elles retirent ou ne taxent plus les antennes, ce qui n'est pas toujours le cas. Comme le deal prévoit que tout euro qui intervient dans les recettes fiscales par rapport aux pylônes n'est pas investi de façon complémentaire par les opérateurs. On pourrait donc encore demander plus aux trois opérateurs principaux en Wallonie.

La mise en place de cet accord montre une trajectoire très positive concernant la couverture mobile du territoire wallon. En effet, en janvier 2017, seulement quatre communes sur les 39 situées en « zones blanches » – 39 communes en Wallonie, aucune en Flandre ni à Bruxelles – présentaient une couverture 4G de minimum 85 % de la population. En mai 2018, ce sont 27 communes sur les 39 qui présentaient une couverture 4G de minimum 85 % de la population. Cela démontre que l'exécution de cet accord a donc permis d'améliorer sensiblement la couverture 4G du territoire wallon.

Par ailleurs, je suis bien conscient qu'il subsiste encore des zones non couvertes par le réseau mobile. Afin de pallier ce déficit de connectivité, j'ai mis en place une plateforme régionale de signalement des problèmes de connectivité, appelée Digital Wallonia Connect. Cette plateforme est accessible aux mandataires locaux afin qu'ils puissent y déclarer les difficultés rencontrées sur leur territoire. En outre, je prévois de joindre à cette plateforme une boîte à outils qui permettra aux élus locaux de prendre connaissance des solutions existantes pour améliorer la connectivité de leur territoire afin qu'ils puissent envisager des solutions concrètes. C'est le cas notamment dans certaines communes, avec certains opérateurs, par exemple de mon collègue Jean-Luc Crucke à Frasnes-lez-Anvaing avec Proximus : ils ont mis en place une solution sur le territoire de la commune.

Pour ce qui concerne les infrastructures de télécommunications fixes, câblées et de fibres optiques, la ligne directrice européenne est de 30 Mégas par seconde minimum pour tous à l'horizon 2020.

Sur ma proposition, le Gouvernement wallon a retenu, dans son Plan wallon d'investissement, un budget de 50 millions d'euros spécifiquement dédié à combler les vides au niveau des zones de couvertures dans les zonings ruraux. Cette fiche du Plan wallon d'investissement vise notamment à accélérer les investissements en vue de combler les « zones blanches ».

Afin d'accélérer le processus, il est aussi prévu une enveloppe dédiée à des projets innovants permettant de développer et de mettre en place des pilotes de solutions de communication dans les zones d'accès difficile. Il s'agit par exemple d'utiliser les technologies hertziennes.

La mise en œuvre de cette fiche du Plan wallon d'investissement est en cours de finalisation.

M. le Président. - La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). - Je vous remercie pour ces éléments de réponse, mais il nous faudra, par rapport au réseau mobile, trouver des solutions. Il y a encore 35 communes en difficulté aujourd'hui, alors que ce réseau est indispensable. On pense aux services de secours, on pense à la connectivité par rapport au travail puisque l'on demande beaucoup de souplesse aux personnes. C'est assez inadmissible.

Ce service de connexion devient quasiment nécessaire et presque un droit de tout citoyen, où qu'il soit, de pouvoir accéder à ce système de connexion et d'information. Je vous encourage à aller bien plus loin.

**QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE
BILAN 2018 D'EPICURIS SUR LA FORMATION
AUX MÉTIERS DE BOUCHE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le bilan 2018 d'Epicuris sur la formation aux métiers de bouche ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). - Monsieur le Ministre, Epicuris vient de communiquer son bilan 2018 : plus de 8 000 personnes y ont été formées aux métiers de bouche l'an dernier.

Ce centre de compétences constitue donc une réelle réponse et surtout un outil de formation adéquat pour les secteurs des métiers de bouche qui sont en recherche de personnel qualifié.

L'engouement pour les cycles de formation proposés est relevé tant chez les apprenants, qu'ils soient étudiants, demandeurs d'emploi ou travailleurs en formation continue, que dans le chef des entreprises partenaires.

Certains domaines subissent néanmoins encore un déficit d'image, comme la boucherie-charcuterie ou la boulangerie.

Comment sensibiliser nos jeunes à ces métiers d'avenir et casser les stéréotypes négatifs qui leur collent à la peau ?

Comment augmenter davantage les partenariats avec des artisans, des PME ou la grande distribution, pour valoriser ces professions ?

Parmi ces 8 000 personnes, combien ont été mises à l'emploi durablement grâce à leur formation chez Epicuris ?

Enfin, quel sera l'objectif d'Epicuris durant cette année 2019, compte tenu du nombre de postes vacants sur le marché de l'emploi ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, une précision : Epicuris ne vient pas de communiquer son rapport 2018. Celui-ci ne sortira qu'en avril de cette année.

Je vais me référer aux chiffres 2017 pour vous répondre. Ce sont effectivement un peu plus de 8 000 personnes – demandeurs d'emploi, élèves, travailleurs, enseignants – qui ont été formées. Parmi celles-ci, on compte 408 demandeurs d'emploi. En ce qui les concerne, le taux d'insertion pour les sorties situées entre décembre 2016 et novembre 2017 sont de 58 % après six mois et de 67,5 % après neuf mois. Ces résultats sont supérieurs lorsque les actions sont menées en lien direct avec les entreprises en recherche de main-d'œuvre. Ces taux montent alors jusqu'à plus de 90 %.

C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai décidé de la mise en place de la mesure « Coup de poing pénuries » à laquelle ce secteur a tout de suite adhéré en

lançant les trois premières actions simultanément sur les métiers de la viande.

Je me réjouis de voir des entreprises s'approprier cette mesure car je suis persuadé qu'elle apporte une réponse à la problématique des pénuries. C'est une déclinaison d'un vrai partenariat public-privé win-win pour l'emploi et le développement économique de la Wallonie. Trop d'entreprises wallonnes aujourd'hui sont restreintes dans leur développement faute de personnel formé alors qu'au même moment de nombreuses personnes sont en recherche d'emploi. L'incitant a été pensé dans ce même esprit de mobilisation des employeurs à offrir un entretien d'embauche et aux demandeurs d'emploi à se préparer à cet entretien et à s'y rendre. Les efforts conjoints entre le secteur privé et public sont plus que jamais une nécessité et peuvent devenir une réussite pour tous. Nous avons largement déjà commenté cette manière de fonctionner et de travailler.

En ce qui concerne la sensibilisation des jeunes pour les métiers de ce secteur, de nombreuses actions sont menées avec une implication forte des fédérations patronales, des entreprises et du fonds sectoriel. Qu'il s'agisse de concours comme Wanet, Startechdays, Baker, des découvertes Métiers pour les élèves, la participation à des foires sectorielles, le Salon Saveurs et métiers de Namur, par exemple, ou des salons d'étudiants et j'en passe encore.

On va avoir d'ailleurs le Salon de l'Horeca, bientôt, à Marche.

Les partenariats avec les entreprises ont encore été renforcés à mon initiative, notamment à travers la signature du protocole d'accord pour les mesures de lutte contre les pénuries.

Cependant ces métiers continuent à subir un déficit d'image et je déplore parfois le rôle dommageable que peuvent jouer certains représentants institutionnels.

Par exemple, quand on dit que le métier de boucher n'est pas sexy, ce sont des dégâts colossaux que cela provoque sur les actions de sensibilisation réalisées pour attirer les demandeurs d'emploi dans ces filières et sur la motivation de nos jeunes, ainsi que sur celle des formateurs et des conseillers.

C'est en partie aussi la méconnaissance de la réalité de l'entreprise et de l'exercice de métiers techniques ou manuels qui engendre ces croyances encore trop largement véhiculées par beaucoup d'institutions chargées de l'insertion et de l'orientation. C'est pourquoi je reste particulièrement déterminé à soutenir les actions visant à renforcer les contacts avec l'entreprise pour changer cet état d'esprit et à continuer à avancer pour réduire le chômage et apporter une réponse aux postes qui restent vacants.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

ORGANISATION DES TRAVAUX *(Suite)*

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - Les questions orales de :

- Mme Zrihen, sur « la représentation des femmes dans le monde du numérique » ;
- Mme Istaz-Slangen, sur « l'opération « coup-de-poing pénurie » » ;
- Mme Morreale, sur « le partenariat entre le FOREm et l'ASBL le Crabe » ;
- Mme Louvigny, sur « la valorisation du certificat délivré à la fin du service citoyen » ;
- Mme Louvigny, sur « le faible taux de réponses aux courriers de candidatures à un emploi » ;
- Mme Louvigny, sur « la situation de NMLK Clabecq suite à l'annonce du plan industriel » ;

- M. Fourny, sur « les difficultés engendrées par le permis intégré pour les implantations commerciales » ;
- Mme Morreale, sur « la situation de l'entreprise Mecamold » ;
- M. Luperto, sur « les conséquences de la baisse des ventes de l'Airbus A380 » ;
- Mme Istaz-Slangen, sur « la publication de la composition et des missions du Conseil wallon de l'exportation » à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 16 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Philippe Dodrimont, Président

M. Benoît Drèze, cdH

M. Frédéric Gillot, PTB-GO !

M. Philippe Henry, Ecolo

M. Hassan Idrissi, PS

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation

M. Éric Lejeune, MR

M. Patrick Prévot, PS

Mme Hélène Ryckmans, Ecolo

Mme Marie-Dominique Simonet, cdH

Mme Éliane Tillieux, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

4G	quatrième génération des standards pour la téléphonie mobile
Actiris	Office régional bruxellois de l'emploi
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AEI	Agence pour l'entreprise et l'innovation
ALE	agence locale pour l'emploi
APE	aide à la promotion de l'emploi
APE	accord de partenariat économique
ASBL	association sans but lucratif
CE	Conseil d'État
CEFO	Carrefour emploi formation orientation
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CESW	Conseil économique et social de Wallonie
CISP	convention d'insertion socioprofessionnelle
CISP	centre d'insertion socioprofessionnelle
CPAS	centre public d'action sociale
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'économie, de l'emploi et de la recherche
EFE	Emploi-Formation-Enseignement
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
FEB	Fédération des entreprises de Belgique
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds social européen
GAIA	Groupe d'action dans l'intérêt des animaux
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
MIRE	mission régionale pour l'emploi
NLMK	Novolipetski Metallourguitcheski Kombinat (Combinat métallurgique de Novolipetsk)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OFFA	Office francophone de la formation en alternance
PFI	plan Formation-Insertion
PME	petites et moyennes entreprises
PwC	PricewaterhouseCoopers
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SPF	service public fédéral
SPI	Agence de développement économique pour la Province de Liège
SPW	service public de Wallonie
TLB	train à large bande qui sert à la phase de transformation de l'acier
TOP	tax on pylon (taxe sur les pylônes)
ULg	Université de Liège
UWE	Union wallonne des entreprises
VDAB	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (Service flamand pour l'emploi et la formation professionnelle)
VOKA	Vlaams netwerk van ondernemingen (Réseau flamand des entreprises)